NATIONS UNIES





Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.101 6 décembre 1985

FRANCAIS

Ouarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT ET UNIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 décembre 1985, à 15 heures

Président :

M. de PINIÉS

(Espagne)

puis:

M. BERROCAL SOTO (Vice-Président)

(Costa Rica)

M. AL-KAWARI (Vice-Président)

(Qatar)

M. MOUSHOUTAS (Vice-Président)

(Chypre)

Ouestion de Palestine [33] (suite) :

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/40/35);
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/168);
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/40/L.23 à A/40/L.25).

M. AL-SABAGH (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Je suis très heureux de pouvoir féliciter d'emblée le Président et les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des efforts qu'ils déploient constamment pour mettre en évidence les recommandations adoptées par l'Assemblée générale, aboutir à une juste solution de la question de Palestine, rétablir les droits des Palestiniens et assurer l'exercice de leurs droits légitimes. Le Comité a contribué à cette cause et a permis à la communauté internationale de connaître cette question.

La question de Palestine est indubitablement au coeur de nos discussions d'aujourd'hui; nous en débattons depuis plusieurs dizaines d'années et elle continuera de faire l'objet de négociations et de discussions tant qu'on ne trouvera pas une solution à ce problème. Il convient de noter que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, au cours de ces années, ont adopté plusieurs résolutions qui sont restées lettre morte. Nous sommes donc dans une impasse, et nos discussions ne sont que des répétitions.

Personne ne peut nier que cette question épineuse est au coeur du problème du Moyen-Orient. Le règlement de la question de Palestine rétablirait la stabilité et la paix dans tous les Etats du Moyen-Orient et contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Naturellement, il n'interviendra pas tant que le peuple palestinien ne pourra exercer son droit à l'autodétermination et son droit d'établir son propre Etat sur son sol national. Cet objectif est conforme à la réalisation de l'identité historique et nationale des Palestiniens, un droit que revendiquent tous les peuples. Voilà pourquoi la lutte du peuple palestinien a bénéficié de l'appui de tous les pays et peuples épris de paix.

Après le partage de la Palestine et la création de l'Etat hébreu, on avait espéré qu'un Etat palestinien serait établi au titre de la résolution de partage

M. Al-Sabagh (Bahrein)

181 (II) de 1947. Mais, à ce moment-là, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de ses responsabilités et n'a pas cherché à imposer la création d'un Etat palestinien. Après l'adoption de cette résolution dangereuse, au fil des années, les Palestiniens se sont trouvés non seulement privés de cet Etat indépendant, mais une partie de leur territoire a été prise par la force, comme la rive occidentale et la bande de Gaza et d'autres territoires arabes ont été occupés et annexés par Israël, comme les hauteurs du Golan. Israël a continué ses pratiques agressives et racistes. Il a dénié ses droits fondamentaux au peuple palestinien, y compris le droit de retourner dans sa patrie et le droit de lutter pour libérer son pays. Il les a également qualifiés de terroristes et essayé de nier leur existence et d'oblitérer leur identité nationale par tous les moyens.

Israël a également violé les droits de l'homme arabe, qui sont les mêmes droits que ceux des êtres humains en général. Il a aussi violé les Conventions de Genève et a procédé à des changements politiques, géographiques et démographiques profonds dans les territoires arabes et palestinien occupés, créé des colonies de peuplement, déporté des maires et essayé de les assassiner. Israël a également fermé les universités et les écoles et profané des lieux saints.

Les Nations Unies ont pour tâche de renforcer la volonté de la communauté internationale, qui a été exprimée lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en septembre 1983. La Déclaration adoptée par cette conférence demandait la convocation d'une conférence internationale de paix sur la question de Palestine, qui est au coeur de la crise au Moyen-Orient, afin de parvenir à une solution d'ensemble du conflit arabo-israélien grâce à la création d'un Etat palestinien indépendant, dont la capitale serait la Jérusalem arabe.

M. Al-Sabagh (Bahrein)

Il est devenu impératif de tenir une telle conférence sous les auspices des Nations Unies avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien. La participation de l'OLP est nécessaire dans tous les efforts faits pour assirer la paix.

A sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/49 D, dans laquelle elle réaffirme sa conviction que la convocation de la Conférence constituerait une contribution importante à la recherche d'une solution d'ensemble juste et durable du conflit arabo-israélien, conformément aux fermes directives constamment prônées par les Nations Unies. Nous lançons un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle invite le Secrétaire général, en consultations avec le Conseil de sécurité, à prendre les mesures nécessaires pour convoquer cette conférence. Il va sans dire que les Nations Unies doivent assumer leur responsabilité juridique et historique en recherchant une solution à la question de Palestine.

La convocation de cette conférence contribuerait grandement à la réalisation des aspirations du peuple palestinien à la création de son propre Etat et contribuerait à mettre fin au conflit sanglant dans la région et à la polarisation internationale. Elle permettrait de mettre fin à cette spirale de la violence et du terrorisme dont est responsable Israël en raison de son intransigeance et de son refus de se conformer aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à la volonté internationale.

Il n'est pas exagéré de dire que l'intransigeance d'Israël est à l'origine de la dégradation de la situation et de la tension accrue dans la région. Chaque jour apporte la preuve qu'Israël n'est pas un Etat épris de paix. Cela ressort de son attitude agressive et terroriste qu'il a adoptée depuis sa création. Il a introduit le terrorisme dans notre région. Le fait que certaines grandes puissances ferment les yeux sur cette situation ne favorise pas la paix dans la région. Est-il juste de prendre des mesures lorsqu'un citoyen américain est tué et de méconnaître l'attaque terroriste lancée par Israël contre le siège à Tunis de l'OLP, dans laquelle 100 personnes ont été tuées? Est-il juste de méconnaître l'assassinat d'Alexandre Ouda, Directeur du bureau de l'Arab-American Friendship Committee? Nous considérons tous ces actes comme des actes de terrorisme, qu'il convient de contrer par tous les moyens. Il faut mettre fin à l'agression constante d'Israël contre les peuples arabes et palestiniens, sinon il s'ensuivra dans la région des tensions et des troubles imprévisibles.

Il est devenu manifeste que la politique de tueries et d'oppression est vaine. Quiconque est dans son droit finit toujours par gagner.

Bahreïn appuie la déclaration jordano-palestinienne, qui souligne la volonté de paix et qui peut nous aider à sortir de cette situation, ni guerre ni de paix, qui rèque actuellement dans la région.

Le Secrétaire général, dans son rapport (A/40/10) sur l'activité de l'Organisation en 1985, propose que le Conseil de sécurité s'efforce de résoudre un ou deux des problèmes principaux dont il est saisi. Nous pensons que la question de Palestine, qui est au coeur du problème de Moyen-Orient, mériterait de retenir l'attention du Conseil et qu'il devrait l'examiner en priorité. On doit noter que pendant sa séance commémorative, tenue le 26 septembre 1985, le Conseil de sécurité a entendu de nombreux ministres des affaires étrangères d'Etats membres du Conseil demander que la question explosive du Moyen-Orient soit réglée d'urgence.

Il va sans dire, que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui soulignent la nécessité d'oeuvrer pour une paix juste et durable, constituent une base solide pour le règlement de la question de Palestine, dont nous sommes saisis depuis près de quatre décennies sans qu'il ait été possible de la régler. Ce qui est important en conséquence, c'est l'application de ces résolutions et non l'adoption d'autres résolutions.

Ces deux résolutions, comme des dizaines d'autres relatives à la question de Palestine et à la question du Moyen-Orient, ont reçu un appui international unanime et doivent donc être respectées et appliquées. Il faut demander à tous les Etats, notamment à ceux qui sont concernés par le conflit, d'exercer tous leurs efforts et toute leur volonté politique afin d'instaurer une paix juste et durable dans la région et de faire reconnaître les droits arabes et palestiniens dans le cadre de la légitimité internationale afin que tous les Etats de la région puissent jouir de la sécurité de la paix, de la souveraineté et de la stabilité. Cela est d'autant plus important que l'expérience des dernières années prouve que la politique israélienne d'expansion, de répression et de domination ne peut que conduire à une spirale de la tension et de la violence. Il est donc évident pour chacun que la restitution des territoires arabes en contrepartie d'une paix véritable, comme le demandent aujourd'hui les Arabes, est le moyen de rétablir pour tous cette véritable paix. Une paix qui est imposée par la force, la peur et la politique du fait accompli est une paix fragile qui ne saurait durer. Cela a été prouvé par les faits.

M. GOLOB (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La lutte héroïque et résolue du peuple palestinien pour la liberté, l'indépendance, la dignité et la création de son propre Etat dure depuis des décennies. Au cours de toutes ces années, il est devenu évident qu'une solution d'ensemble juste et durable à la crise au Moyen-Orient présuppose une solution à la question de Palestine, conformément à la Charte des Nations Unies et au respect du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Il ne fait aucui doute que cette position sera celle qu'adoptera encore une fois l'Assemblée générale.

Les droits inaliénables du peuple palestinien interpelle la conscience de la communauté internationale et relèvent de la responsabilité des Nations Unies. Cependant, le fait est qu'à la fin du XXè siècle et en ce quarantième anniversaire de la création des Nations Unies, le peuple palestinien se voit toujours privé même de son droit à l'existence et que des centaines de mille Palestiniens sont depuis leur naissance des réfugiés, privés de leur terre, qui passent leur vie dans des camps. Leur sort est examiné à l'Assemblée en raison de leurs droits et de leur volonté de ne pas succomber à l'agression.

Israël a essayé en vain de briser la volonté du peuple palestinien par l'agression, la terreur, l'expansion et la domination. C'est le principal obstacle à l'autodétermination du peuple palestinien et à la solution de la crise au Moyen-Orient. L'intervention, la force flagrante et le terrorisme d'Etat d'Israël éloignent la paix au Moyen-Orient et écartent toutes tentatives et initiatives visant à trouver une solution à la question de Palestine.

Il en est ainsi depuis des années. Cette année n'a pas été différente, si ce n'est que des mesures de répression dans les territoires palestiniens occupés ont redoublé au mépris de la condamnation internationale, que de nouvelles colonies de peuplement ont été implantées sur les terres palestiniennes et que l'annexion se poursuit sans répit. La Rive occidentale, la Bande de Gaza, Jérusalem, les hauteurs syriennes du Golan et les parties du Liban continuent d'être occupés.

M. Golob (Yougoslavie)

Les camps de réfugiés palestiniens, aussi loin qu'ils puissent se trouver des frontières d'Israël, sont la cible de ses attaques et bombardements aériens. En s'efforçant de détruire tout ce qui est palestinien, Israël étend la mort et la dévastation à de nouvelles régions. Il lance des attaques armées à l'encontre d'un nombre croissant de pays indépendants et souverains. Il lance même des actes d'agression et de terreur de l'autre côté de la région méditerranéenne, qui menacent la sécurité d'Etats indépendants au nom de ce qu'il appelle allègrement ses propres intérêts en matière de sécurité. Le bombardement de Tunis représentait une violation flagrante de la souveraineté de ce pays indépendant, non aligné et épris de paix ainsi que des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des normes de comportement international.

Il faut mettre fin à la conflagration dans la région du Moyen-Orient et dans la région méditerranéenne par des mesures internationales concertées.

Dans son message adressé à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, M. Radovan Vlajkovic, président de la Yougoslavie, a souligné qu'

"il est grand temps pour la communauté internationale de mettre un terme à la policique et à la pratique de terrorisme d'Etat qui ne font que prolonger les souffrances d'un peuple tout en menaçant les autres. Des mesures concrètes devraient être prises d'urgence afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables et de réaliser ses aspirations nationales légitimes."

Aucun pays, qu'il soit grand ou petit, ne peut asseoir et protéger ses intérêts en violant les principes de la Charte des Nations Unies. La politique de la force, des faits accomplis et l'imposition d'une volonté extérieure ne sont pas et ne sauraient être acceptables au Moyen-Orient ou, d'ailleurs, en tout lieu que ce soit dans le monde.

Le peuple palestinien a prouvé de par sa longue lutte que l'on ne saurait parvenir à aucune solution sans lui ou à ses dépens. Aucune machine de guerre, aussi puissante soit-elle, ne saurait être de taille à affronter la volonté d'un peuple déterminé à exercer son droit inaliénable à la liberté, à l'indépendance et à un Etat sur son propre sol national.

Il ne fait aucun doute que le peuple palestinien a sa propre identité ethnique, historique, culturelle et géographique. Son identité politique et sa volonté de décider, en toute indépendance, de son sort s'expriment par la voix de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'OLP et ses dirigeants, ayant à leur tête M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif, jouissent du plein appui et de l'entière confiance du peuple palestinien. Cette volonté et cet appui se voient reflétés dans le statut de membre à part entière dont jouit l'OLP au sein du Mouvement des pays non alignés, dans le statut d'observateur dont elle jouit auprès de l'Organisation des Nations Unies et dans le fait qu'elle est reconnue en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien.

Les pays non alignés ont toujours estimé que la paix et la sécurité ne pourront être renforcées que lorsqu'on aura trouvé une solution aux crises provoquées par le déni du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous estimons que la communauté internationale ne devrait pas se résigner à l'existence et à la prolongation de ces crises.

A la Conférence ministérielle tenue à Luanda, en Angola, les pays non alignés ont souligné une fois encore qu'ils appuyaient totalement la juste lutte menée par le peuple palestinien, comme ils l'ont toujours fait depuis leur première Conférence au sommet tenue à Belgrade, et qu'ils étaient fermement solidaires de cette lutte. La Conférence a souligné que la crise que connaissent tous les domaines des relations internationales pourrait être résolue au mieux par le dialogue et, notamment, par le biais de négociations multilatérales dans le cadre des Nations Unies.

Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés ont réaffirmé que la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient sous l'égide des Nations Unies constitue le cadre le plus approprié pour la recherche d'une solution juste, durable et globale.

La convocation de cette conférence, à laquelle participeraient toutes les parties directement concernées par le conflit arabo-israélien, y compris l'OLP et les membres du Conseil de sécurité, a également été appuyée par le Comité des Huit - pays non alignés - sur la Palestine, dont la Yougoslavie est membre.

Il convient de rappeler ici également que le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, placé sous la direction compétente de l'ambassadeur Massamba Sarré, du Sénégal, cherche à atteindre le même but.

M. Golob (Yougoslavie)

L'Organisation des Nations Unies et, notamment, le Conseil de sécurité doivent continuer de soutenir la cause du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la création de son propre Etat. A défaut, on laisserait la porte ouverte à la manipulation des droits inaliénables du peuple palestinien et aux actes brutaux et agressifs visant à éliminer l'OLP et le peuple palestinien tout entier.

La Yougoslavie, pays indépendant et non aligné, accorde son plein appui au peuple palestinien et à son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine. Nous estimons qu'il ne saurait y avoir de solution sans le peuple palestinien. L'OLP, son seul représentant légitime, doit participer, sur un pied d'égalité, à tous les efforts, délibérations et conférences sur la question de Palestine.

Une solution juste et durable de la crise du Moyen-Orient et le droit de tous les peuples et de tous les pays de cette région à un développement indépendant et en toute sécurité doivent être garantis sur la base du retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés en 1967 et depuis lors, y compris Jérusalem. La solution doit reposer sur l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables, à savoir son droit de rentrer dans sa patrie, sur le sol dont il a été expulsé, son droit à la liberté et à l'autodétermination ainsi que son droit à la création de son propre Etat sur son sol national.

M. WASIUDDIN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais): Cette quarantième session historique de l'Assemblée générale des Nations Unies examine la question de Palestine qui est inscrite à notre ordre du jour depuis que cette grande Organisation mondiale a été fondée. Aucune autre question dans l'histoire contemporaine n'a fait l'objet de délibérations et de discussions aussi étendues et, pourtant, le problème n'est toujours pas réglé et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Pendant la période considérée, la communauté internationale a, une fois de plus, échoué dans la recherche de résultats concrets en vue du règlement de ce problème de longue date. Au contraire, la situation s'est encore détériorée de façon constante au cours de cette période, et Israël a précisé encore le dessein impitoyable qu'il a formé visant l'élimination du peuple palestinien et de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Israël, en violation de toutes les normes du droit international, ainsi que des principes et des buts de la Charte des Nations Unies, a agressé une fois encore la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie, un pays qui se trouve à plus de 15 000 miles de ses frontières. Cet acte d'agression est une nouvelle preuve de sa volonté implacable de persécuter et de liquider le peuple palestinien. La politique israélienne d'agression, d'occupation, de persécution et d'expansion au Moyen-Orient contribue à exacerber encore davantage la situation dans la région. La question de Palestine, qui est au centre des problèmes du Moyen-Orient, doit être considérée comme étant de la plus haute importance.

Nous disposons du dernier rapport du Secrétaire général pour nos délibérations, qui figure dans le document A/40/168-S/17014, et du dernier rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui fait l'objet du document A/40/35. Ma délégation tient à féliciter notre estimé Secrétaire général, l'éminent Président et d'autres membres du Comité, pour leurs rapports remarquables, ainsi que pour leurs efforts sincères et persévérants en vue de faire respecter et avancer la cause du peuple palestinien.

Ma délégation n'a cessé de dire que la situation explosive qui règne à l'heure actuelle au Moyen-Orient est la conséquence directe d'une injustice historique commise lorsque le peuple palestinien a été déraciné par la force de ses terres et de ses foyers. Nous sommes également convaincus qu'il sera impossible d'instaurer une paix juste et durable dans la région tant que les droits nationaux inaliénables et légitimes du peuple palestinien n'auront pas été entièrement rétablis. Ces droits s'appuient sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies, ainsi que sur le droit et la jurisprudence internationale, et ils ne sauraient lui être refusé sous aucun prétexte. L'entité politique que constitue le peuple palestinien est un fait internationalement reconnu et indiscutable.

La position du Bangladesh à l'égard de la question de Palestine s'inspire de notre foi indéfectible à l'égard des principes et des buts de la Charte des Nations Unies et de notre profond attachement à la cause des peuples opprimés du monde entier qui mènent une lutte légitime pour se libérer des chaînes du colonialisme et du racisme. Sur la base de cette ferme position de principe, nous n'avons cessé de déployer des efforts sincères en faveur de la juste cause du peuple palestinien dans toutes les instances internationales. Nous avons réitéré notre ferme conviction que tout effort international en vue de rétablir la paix au Moyen-Orient doit reposer sur une solution d'ensemble de ce problème, qui devrait

assurer le retrait complet et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris la Ville sainte de Jérusalem, et le rétablissement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime.

Ma délégation se préoccupe particulièrement des conditions de vie actuelle du peuple palestinien dans les territoires occupés. Dans le dernier rapport sur cette question, on précise que les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés ont été fondamentalement affectées par la politique d'occupation israélienne menée depuis presque 20 ans. Outre sa domination et sa politique de "dépalestinisation", l'occupation par Israël des terres palestiniennes a eu d'immenses conséquences socio-économiques. L'économie de la rive occidentale et de la bande de Gaza est subordonnée à celle d'Israël, auquel elle est assujettie. La politique de colonie de peuplement l'a conduit à la confiscation des terres palestiniennes, à l'annexion de Jérusalem et à l'installation de résidents juifs dans cette ville. La dilapidation systématique des ressources en eau de la rive occidentale qui sont utilisées pour satisfaire les besoins des colons juifs, ont entraîné une grave sécheresse qui a contraint les cultivateurs palestiniens à abandonner leurs foyers traditionnels. Les conséquences démographiques de cette occupation sont particulièrement alarmantes. Cette politique illégale odieuse d'Israël à l'encontre du peuple palestinien des territoires occupés est, de toute évidence, contraire aux Conventions de Genève et doit cesser immédiatement.

Les événements intervenus au Moyen-Orient pendant ces 40 dernières années montrent clairement qu'une action internationale concertée, sous les auspices des Nations Unies, est une condition nécessaire à un règlement juste, viable et durable de ce problème. Ma délégation attache donc une très grande importance à la proposition relative à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, et apprécie tout particulièrement les initiatives du Secrétaire général dans ce sens. Le plan de paix arabe, que ma délégation appuie pleinement parce qu'il constitue une base saine pour un règlement d'ensemble du problème, ainsi que d'autres plans avancés par différents milieux, ont déjà été présentés à la communauté internationale. Ce dont nous avons maintenant besoin, c'est d'amorcer un processus de paix pour susciter la volonté politique nécessaire, notamment chez les grandes puissances dont la position leur permet d'influer sur

les événements dans la région. La situation au Moyen-Orient est extrêmement grave et explosive, et tout nouveau retard dans la mise en route d'un processus de paix risque de déclencher une crise insurmontable qui rendrait plus difficile, voire impossible, le rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

Il est regrettable qu'alors que la communauté internationale fait un nouvel effort pour rétablir la paix dans la région, Israël s'évertue systématiquement à y accroître la tension afin de nuire au processus de paix en cours. Israël n'a cessé de faire obstacle à toute nouvelle initiative, en invoquant n'importe quel prétexte. De plus, Israël exacerbe la situation par son expansion implacable et son agression effrenée contre le peuple arabe palestinien. Rendons hommage à nos frères arabes qui, face à une politique israélienne si hostile, font preuve d'une très grande modération et de sagesse politique, et n'épargne aucun effort pour parvenir à une paix durable dans la région.

Les Nations Unies ont une responsabilité particulière envers le peuple palestinien. Nous n'avons pas réussi à appliquer nos propres décisions et résolutions et cet échec n'a fait qu'encourager Israël à intensifier sa politique d'agression et d'occupation à l'encoutre des peuples arabes et palestinien. Il nous faut mettre fin à cette tendance et l'inverser. Nous espérons sincèrement que les débats sur la question de Palestine pendant cette session historique seront caractérisés par plus de sagesse et de clairvoyance et permettront d'adopter un plan d'action concrète pour entamer le processus de paix dans la région.

En guise de conclusion, qu'il me soit permis de réaffirmer notre appui total et indéfectible pour nos frères palestiniens qui peuvent compter sur notre solidarité dans leur lutte héroïque pour recouvrer leurs droits nationaux inaliénables sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), leur seul représentant légitime. Leur cause est juste et leur victoire inévitable.

M. KHALIL (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Le présent débat sur la question de Palestine se déroule à un moment et dans des conditions qui nous paraissent des plus propices à des efforts sincères pour trouver une solution d'ensemble, juste et durable au problème du Moyen-orient. Je dirai même que ces conditions n'ont jamais été plus propices depuis qu'a éclaté le conflit en Palestine. Depuis que l'Assemblée générale a débattu de cette question l'année dernière, de nombreux événements lourds de conséquences pour les efforts de paix en vue du règlement de la question de Palestine se sont produits. Au nombre de ces événements, il faut signaler ce qui s'est produit dans les territoires palestiniens occupés - la rive occidentale, la bande de Gaza et la Ville sainte de Jérusalem. Ceux-ci montrent à l'évidence que le peuple palestinien est toujours résolu à résister à toute tentative israélienne de vaincre sa résistance.

La résistance de la population de la rive occidentale et de la bande de Gaza face aux mesures arbitraires et oppressives que prennent les autorités israéliennes à l'encontre des villes et des villages des territoires occupés force notre admiration et mérite notre appui. Ces mesures sont autant de tentatives vaines d'influencer la vie culturelle des nouvelles générations de Palestiniens. A présent, ces efforts et ces mesures englobent la violence organisée, la démolition de maisons, l'expulsion de citoyens, l'expropriation de terres, la détention

administrative tandis que des régions entières sont déclarées zones militaires sous le contrôle direct d'un gouverneur militaire. Dans le même temps, l'Etat d'Israël encourage les colonies de peuplement établies par des colons aux idéologies expansionnistes. Mais ce processus est voué à l'échec.

Le peuple palestinien, avec à sa tête ses jeunes qui sont nés dans les territoires occupés et n'ont rien connu d'autre que l'oppression israélienne, résiste aux actes de violence d'Israël. Il a montré que le flambeau national des Palestiniens ne sera pas éteint et que les efforts des Palestiniens pour conquérir leur droit à l'autodétermination seront un jour couronnés de succès.

Quant aux tentatives faites pour régler le problème, la partie arabe a fait connaître qu'elle souhaitait un règlement pacifique. Ce choix a été renforcé encore par l'accord jordano-palestinien du 11 février 1985 dont Sa Majesté le roi Hussein a parlé dans sa déclaration du 27 septembre dernier devant l'Assemblée générale. Cet accord fournit le mécanisme nécessaire à l'application des décisions du Sommet arabe de Fès, lesquelles confirment que la nation arabe a opté pour un règlement pacifique négocié.

Dans sa déclaration devant la réunion extraordinaire du sommet arabe, le 7 août dernier, Sa Majesté le roi Hussein a fait état des éléments et des concepts de l'accord jordano-palestinien. M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a lui aussi expliqué ces points et concepts, tandis que dans sa déclaration finale, la Conférence se félicite des éclaircissements donnés par les deux dirigeants arabes à propos de l'accord jordano-palestinien.

Les choses ne se sont pas arrêtées là. Il s'est produit une importante évolution dans les positions arabes. En effet, la partie palestinienne et jordanienne s'apprête à entamer des négociations sérieuses et suivies susceptibles de déboucher sur une solution juste qui mette fin aux souffrances, à l'instabilité et à la violence auxquelles sont en proie le Moyen-Orient en général et le peuple palestinien en particulier.

C'est ainsi que Sa Majesté le roi Hussein a précisé sa position lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale. Il s'est déclaré prêt à prendre part, sous des auspices appropriées, à des négociations directes avec Israël, à la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et à une conférence internationale à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

M. Khalil (Egypte)

Pour ce qui est de l'OLP, la Déclaration du Caire publiée par M. Yasser Arafat le 7 novembre 1985 et réaffirmée par les dirigeants légitimes et élus de la réunion de l'OLP à Bagdad, confirme que l'OLP condamne et dénonce tous les actes de terrorisme, qu'ils soient commis par des Etats, des particuliers ou des groupes contre des innocents sans défense n'importe où dans le monde. Cette déclaration historique contient divers points extrêmement significatifs qui devraient être considérés avec le plus grand soin.*

J'aimerais à présent mettre en relief certains éléments de la Déclaration. Le premier, c'est que l'on croit toujours en la paix et en les efforts qu'il faut faire pour préparer la région et la communauté internationale à un règlement pacifique et juste. Le deuxième concerne l'adoption, par toutes les parties arabes, y compris l'OLP, d'une solution de paix assortie de garanties du Conseil de sécurité et d'un contrôle international. Telles ont été les décisions prises cette année par la Conférence de Casablanca. Le troisième élément tient au fait que la Déclaration réaffirme le droit de chaque Etat de la région à exister à l'intérieur de frontières sûres et internationales reconnues, de même que le droit du peuple palestinien de retourner dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et de créer son propre Etat indépendant en Palestine. Ces éléments sont contenus dans la Déclaration de Genève sur la Palestine publiée à l'issue de la Conférence internationale sur la question de Palestine à laquelle l'Egypte a eu l'honneur de participer en 1983.

L'Egypte a suivi de très près et s'est associée à ces efforts arabes qu'elle s'est employée à orienter dans la bonne direction.

Consciente du courage et de la sincérité qu'exigent de telles positions historiques et ayant présente à l'esprit la longue lutte de la nation arabe pour que le peuple palestinien recouvre ses droits nationaux inaliénables, l'Egypte a tenu à faire savoir qu'elle croyait en une solution pacifique de la question de Palestine. Premièrement, un règlement juste exige que soient respectés les droits légitimes du peuple palestinien, à commencer par son droit à l'autodétermination et par son droit de créer un Etat qui lui soit propre sur sa terre.

^{*} M. Berrocal Soto (Costa Rica), vice-président, assume la présidence.

Deuxièmement, une solution permanente de la question exige la participation de l'Organisation de libération de Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien. Troisièmement, une solution globale du conflit exige le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés après le 5 juin 1967, y compris la Jérusalem arabe. Elle exige également la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre en toute sécurité et en harmonie avec les pays voisins.

Telle est la position que nous avons adoptée et qui a été adoptée par de nombreux Etats arabes. Nous pensons que cette position est également celle de nombreuses autres parties qui recherchent une solution pacifique au conflit et la reconnaissance des droits de chaque partie, la protection de leurs intérêts vitaux et leur droit de vivre en paix.

Il incombe à Israël d'adopter une attitude positive afin de se rapprocher de toutes les propositions avancées par la partie arabe dans le but de trouver une solution au problème. A ce propos, il existe de nombreux éléments qui devraient être plus apparents et plus évidents en ce qui concerne la position israélienne, afin que l'on puisse dire sans ambiguïté aucune que la situation se prête au déploiement des efforts que nécessite une solution pacifique.

En tout état de cause, nous sommes témoins, à l'heure actuelle, de la volonté manifestée par de larges secteurs de la société israélienne de trouver une solution pacifique à la situation; cependant les partisans de l'expansion et de l'hégémonisme sont encore très influents. Il faut donc que les forces de paix réussissent à vaincre l'idéologie expansionniste. Par ailleurs, la partie israélienne devrait reconnaître le problème palestinien et reconnaître également que les Palestiniens ont, eux aussi, des droits légitimes. Israël l'a d'ailleurs reconnu dans le plan de paix, signé à Washington le 17 décembre 1978. Cependant, Israël devrait décider, une fois pour toutes, d'opter pour la paix et des relations de bon voisinage. Il devrait également reconnaître d'une façon concrète les droits légitimes du peuple palestinien et, bien entendu, le droit à l'autodétermination – autodétermination d'un peuple qui compte des millions d'individus. Ce droit fait l'objet de notre principale revendication.

Israël devrait accepter, comme l'a accepté la partie arabe, les réalités de la situation qui découle de la nécessité pour tous de reconnaître que le peuple palestinien a en effet des représentants légitimes, avec lesquels il faut parler et

négocier. C'est pourquoi l'Egypte et d'autres pays ont réaffirmé que rejeter ou s'opposer aux négociations avec l'OLP ne pourrait qu'aggraver la situation et dresser de nouveaux obstacles qui nous acculeraient dans une impasse.

Les tentatives incessantes d'annexer davantage de terres et de se développer aux dépens des Palestiniens sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza ne peuvent que dresser d'autres obstacles sur la voie d'une solution pacifique du problème et ne peuvent que provoquer davantage de violence. Cette situation affectera toute la région du Moyen-Orient. En fait, elle affectera les régions voisines et le monde entier. L'Egypte a toujours demandé à Israël de confirmer son option de paix afin d'instaurer la confiance, non seulement sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza mais également dans tout le Moyen-Orient. Nous attendons toujours la mise en oeuvre des mesures nécessaires propres à instaurer la confiance.

Je voudrais citer la déclaration qu'a faite le président de l'Egypte,
Mohamed Hosni Mubarak, devant l'Assemblée générale, a sa troisième session. Il a
déclaré:

"Du haut de cette tribune, qu'il me soit permis de lancer un appel au peuple israélien afin qu'il relève le défi de la paix, rejette les notions d'expansion et d'annexion territoriale et réalise son désir de coexitence avec le peuple palestinien. Une occasion en or existe pour Israël de parvenir à une paix véritable et de transformer ses frontières avec les Arabes en centres d'attraction, d'interaction et d'échanges fructueux. Ces frontières ne doivent plus être marquées par des tranchées, des fils barbelés et des barricades. Nous sommes tous invités à oeuvrer en faveur d'une réconciliation historique. Nous ne pouvons pas avancer vers l'avenir alors que nous entravent des notions périmées et des reliquats du passé. Il n'est pas permis à une quelconque partie d'essayer d'imposer la paix, car une telle paix ne signifierait rien de plus qu'une trêve armée, une invitation à la vengeance et une source probable d'effusion de sang, de violence et d'hostilité."

(A/38/PV.10, p. 17)

L'Egypte estime que le cadre le plus approprié pour une telle solution vers laquelle tendent tous nos efforts et pour laquelle nous oeuvrons serait une conférence internationale avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. Il s'agirait d'une conférence où chaque partie pourrai: exprimer ses vues et ses conceptions; une conférence où nous

pourraient conduire à la restauration de tous les droits légitimes des Palestiniens; une conférence qui pourrait aboutir à la paix et à la sécurité pour tous et garantirait le retrait d'Israël de tous les territoires occupés. Cette conférence pourrait également aboutir à la réaffirmation du droit à l'existence de toutes les parties de la région, y compris Israël. Tous les pays de la région ont le droit de vivre en paix et en harmonie avec leurs voisins.

Dans le message qu'il a adressé au Secrétaire général, le 11 mars 1985, en exécution de la résolution 49/39 de l'Assemblée générale concernant la convocation de cette conférence internationale, le Président du Conseil de sécurité déclarait :

"Il ressort de ces consultations que la quasi-totalité des membres du Conseil sont favorables au principe de la convocation de la conférence susmentionnée. Nombre d'entre eux estiment que cette conférence devrait avoir lieu dans les meilleurs délais; d'autres jugent toutefois que les conditions qui permettraient la convocation d'une telle conférence ne sont pas encore réunies." (A/40/168, p. 3)

Mon pays estime que toutes les parties intéressées se trouvent actuellement dans une situation qui leur permet de comprendre la nécessité et l'opportunité de convoquer une telle conférence. En effet, les membres du Conseil de sécurité, comme il ressort du message du Président du Conseil de sécurité de mars 1985, la plupart de ces membres, dis-je, ont prié le Secrétaire général de poursuivre ses consultations sur cette question de la façon qu'il jugera appropriée. Le Secrétaire général, dans son rapport (A/40/779), évoque cette question et rappelle sa proposition relative à l'utilisation des mécanismes du Conseil de sécurité pour accroître les efforts tentés pour trouver un règlement au problème du Moyen-Orient ou par tout autre moyen dont disposent les Nations Unies, pour aboutir à instaurer une paix permanente au Moyen-Orient.

Nombreux sont ceux qui disent que l'histoire de la recherche d'une solution de la question du Moyen-Orient est une longue suite d'occasions perdues. Je dois dire ici, devant l'Assemblée, que l'Egypte continuera de poursuivre ses efforts, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir les efforts de paix en vue de la solution de ce problème, au profit du bien-être du peuple palestinien et de tous les peuples du Moyen-Orient. Nous devons saisir les occasions qui s'offrent à nous. Cela relève de la responsabilité de toutes les parties et de tous ceux qui recherchent une paix authentique, permanente et juste au Moyen-Orient.

M. DJOUDI (Algérie): Le drame du peuple palestinien ne cesse de nous interpeller avec persistance chaque jour davantage pour nous rappeler que la communauté internationale n'a toujours pas su apporter un terme à son calvaire. C'est qu'en effet, à ce jour, aucun réglement juste et définitif qui prenne en charge le problème palestinien dans sa dimension nationale n'a été initié.

De fait, voilà déjà près de quatre décennies que le Moyen-Orient est le théâtre d'un conflit à l'origine de développements graves dont rien ne vient augurer la fin prochaine. Tout indique, au contraire, que chaque nouvelle évolution du conflit, et singulièrement par son extension récente à de nouvelles régions du monde, est significative d'une aggravation supplémentaire de la menace permanente qu'il constitue pour la paix et la sécurité internationales.

La question de Palestine, c'est d'abord et avant tout le problème d'un peuple qui a été chassé de sa patrie, dépossédé de ses biens et astreint à l'exil.

C'est ensuite la détermination de ce peuple de ne point abdiquer son droit à l'existence, à la liberté et à l'indépendance et son combat exemplaire pour la libération de sa terre et le recouvrement de ses droits nationaux spoliés.

C'est enfin l'irrédentisme de l'occupant qui persiste dans son déni des droits de ce peuple et dans l'occupation de sa terre et qui recourt systématiquement à la force et à l'agression pour réaliser ses desseins de domination et de puissance sur les peuples de la région.

Longtemps, pourtant, le fond du problème a été délibérément occulté.

Longtemps, on a voulu réduire la question de Palestine à un problème de réfugiés auquel l'on n'envisageait d'apporter, au mieux, qu'une solution dite humanitaire.

Longtemps, on n'a voulu se concentrer que sur les seules manifestations extérieures de la crise, ignorant par là même la véritable nature du problème, le problème du déni des droits du peuple palestinien et de l'occupation de sa terre.

A force de sacrifices et d'épreuves consentis dans la poursuite d'une lutte menée avec détermination, le fait national palestinien s'est imposé sur la scène internationale, dans le même temps où la communauté internationale consacrait la légitimité des droits palestiniens et la qualité de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme seul représentant légitime du peuple palestinien et le partenaire obligé dans tout effort ou négociation de paix.

En reconnaissant la justesse de la lutte du peuple palestinien et en identifiant les éléments essentiels du conflit et de sa solution, l'Assemblée

générale s'était engagée, il y a ll ans, à emprunter la seule voie capable de promouvoir le règlement définitif et juste du conflit. Cette approche d'une parfaite rectitude a pu, voilà deux ans et après qu'eurent été dégagées, puis régulièrement réaffirmées les bases du règlement du problème, aboutir à la définition du cadre unique de négociation, à savoir la tenue d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient.

Aujourd'hui que les éléments et le cadre de règlement du problème ont été délimités, tous les efforts doivent tendre vers l'élimination des obstacles qui continuent à se dresser sur la voie de la paix, de manière que toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, puissent, sur un pied d'égalité, prendre part à cette conférence dont le principe a été approuvé par tous les Etats arabes.

Si cette conférence n'a pu encore se tenir, la raison en est une fois de plus l'irrédentisme des dirigeants sionistes qui, en multipliant les conditions et en retardant les échéances, continuent de s'opposer à tous les efforts de paix et à toutes les initiatives, y compris celle sur laquelle les Chefs d'Etat arabes s'étaient entendus en septembre 1982 à Fès.

La situation au Moyen-Orient connaît chaque jour une nouvelle dégradation en raison de la politique d'agression et d'intimidation que poursuit, en toute impunité, le régime sioniste contre le peuple palestinien et les Etats arabes de la région.

Dans les territoires arabes occupés, la répression contre les populations palestiniennes s'accentue et s'aggrave chaque jour davantage et participe d'une entreprise systématique d'annexion des dernières terres arabes et de liquidation de la présence palestinienne.

Cette répression s'accompagne d'une véritable campagne génocidaire contre le peuple palestinien, jusques et y compris sur la terre du Maghreb où l'exil et les épreuves l'ont conduit. La récente agression contre la Tunisie, au-delà des dizaines d'innocents qui en ont été victimes, constitue une illustration édifiante de cette vocation naturelle à l'escalade que la notion même de souveraineté, qui est à la base du droit international, ne semble pouvoir contenir.

Devant les incessantes violations de la souveraineté des Etats arabes, devant l'invasion et l'occupation de leurs territoires, devant la perpétration des

M. Djoudi (Algérie)

massacres les plus abominables qui ont noms Deir Yassin, Sabra et Chatila, des noms que l'histoire a retenus, devant les raids meurtriers contre les populations et les objectifs civils, la communauté internationale, et singulièrement le Conseil de sécurité, n'ont jamais pu aller au-delà de la pudique réprobation.

résolutions de notre organisation, face à leur décision d'annexer le Golan et de "déclarer la Ville sainte d'El Qods leur capitale éternelle", selon leurs propres termes, et à la volonté de poursuivre leur politique de colonisation des territoires arabes occupés par l'implantation de colonies de peuplement et la modification radicale du statut démographique et du caractère géographique de ces territoires, la communauté internationale n'a eu d'autre choix que de condamner, et n'a pu prendre les mesures efficaces et salutaires que la gravité de la situation requérait.

C'est que l'organe que la Charte a investi du mandat redoutable de maintenir la paix et la sécurité internationales a failli à son devoir. A l'égard du régime sioniste de Tel Aviv comme à l'égard du régime raciste de Pretoria, le Conseil de sécurité n'a pas, cela est évident, adopté l'attitude de fermeté et de rigueur que la gravité de la situation et la menace sérieuse qu'elle faisait peser sur la paix et la sécurité internationales, lui dictaient d'adopter.

Bien plus, le Conseil de sécurité s'est toujours refusé, à l'inverse de l'Assemblée générale, à reconnaître la dimension nationale du problème palestinien, comme il n'a pu entreprendre l'effort nécessaire pour accélérer le processus de paix initié par l'Assemblée générale et œuvrer à la tenue rapide de la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient.

C'est le lieu pour l'Algérie de réaffirmer ici son appui indéfectible au peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, dans sa juste lutte pour le recouvrement de ses droits nationaux légitimes et l'édification de son Etat indépendant en Palestine.

Le peuple palestinien, qui a payé le tribut du sang et qui a connu les déchirements et l'exil, a hautement mérité son droit à la liberté, à la dignité et à l'indépendance.

Face au danger d'élargissement du conflit du Moyen-Orient à d'autres aires géographiques, et face à l'aggravation de la situation avec toutes les conséquences

M. Djoudi (Algérie)

qui en découlent pour la paix et la sécurité internationales, il est temps pour la communauté des nations d'assumer ses responsabilités et d'entreprendre des efforts décisifs afin qu'il soit mis un terme à la politique de l'agression et de la menace, que cesse l'occupation des territoires arabes et que le peuple palestinien soit enfin restauré dans la plénitude de ses droits nationaux imprescriptibles, y compris son droit à l'autodétermination, au retour et à la création de son Etat indépendant sur son sol national en Palestine.

M. DIATTA (Niger): Prenant la parole dans le cadre du débat sur la question de Palestine, ma délégation voudrait tout d'abord remercier et rendre un hommage mérité au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et plus particulièrement à son président, l'ambassadeur Massamba Sarré du Sénégal, pour l'excellent rapport qui est soumis à notre attention et qui témoigne du remarquable travail qu'ils accomplissent en faveur des droits légitimes du peuple palestinien, ce peuple dont le martyre ne peut laisser indifférents toute personne et tout gouvernement qui croient en la justice et aux idéaux des Nations Unies.

La question de Palestine qui nous est soumise existe depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. C'est l'histoire d'un peuple qui, depuis 40 ans, n'a connu que des souffrances et l'exil, puisqu'il a été chassé de ses terres par la force. Mais, ce qu'il y a de remarquable, c'est que malgré cette adversité et cette injustice flagrante qui lui ont été faites, c'est un peuple qui n'a jamais perdu espoir et qui lutte avec une détermination inébranlable pour le recouvrement de ses droits légitimes.

La question de Palestine a atteint aujourd'hui une phase critique nécessitant une action encore plus vigoureuse de la part des Etats Membres de notre organisation dans la recherche d'une solution équitable et durable. En effet, tous les jours, nous sommes les témoins de la répression féroce et des pratiques illicites israéliennes dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, au mépris du droit international et de toute morale. Tous les moyens sont en train d'être utilisés par Israël pour annihiler totalement la résistance palestinienne : que ce soient les emprisonnements massifs et arbitraires, les transferts individuels ou en masse, la création et l'expansion de colonies de peuplement, la modification de la nature géographique et de la composition démographique de ces territoires, ainsi que toutes les mesures prises par Israël en violation des Conventions de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre et la protection des personnes civiles en temps de guerre. Toutes ces exactions et ce terrorisme institutionnalisé d'Israël sur le peuple palestinien ne peuvent qu'entraîner une révolte de la conscience humaine.

Il n'est donc pas étonnant, qu'avec de tels procédés barbares, le régime sioniste ait instauré une coopération avec le régime minoritaire d'Afrique du Sud qui, comme on le sait, utilise les mêmes méthodes pour s'opposer aux revendications

et aux aspirations légitimes de la majorité noire. Leurs crimes odieux, leurs violations répétées des lois et des règles de conduite internationale, leur atteinte à la dignité humaine et leur sinistre coopération dans le but de mieux réprimer les peuples qu'ils ont mis sous leur joug par la force, ne peuvent que faire l'objet de la réprobation et de l'aversion de l'opinion publique internationale.

Outre ces exactions de toutes sortes que nous venons de mentionner, Israël fait également preuve d'une arrogance et d'un mépris total de l'Organisation des Nations Unies en refusant de respecter les nombreuses résolutions qu'elle a adoptées concernant la question de Palestine.

Cette attitude de défi et ce régime de terreur instauré par Israël dans les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem, ne peuvent et ne doivent plus continuer indéfiniment et rester impunis. Cette responsabilité, à notre avis, pour amener Israël à adopter une politique conforme aux voeux de la communauté internationale, incombe plus particulièrement au Conseil de sécurité, et notamment à ses membres permanents, dans la mesure où la Charte lui a confié des tâches particulières dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays espère qu'il assumera cette tâche avec toute la fermeté nécessaire, en prenant d'urgence des mesures, non seulement pour mettre fin immédiatement aux politiques néfastes appliquées par Israël dans les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem, mais également pour amener Israël à respecter les résolutions pertinentes de notre organisation concernant la Palestine et le Moyen-Orient. Des sanctions strictes et obligatoires, aux termes du Chapitre VII de la Charte, devraient être envisagées également.

Israël, il faut le rappeler, est une création de notre organisation. Hélas, c'est lui, oubliant les leçons de l'histoire, - de sa propre histoire, dirais-je - qui entreprend d'ignorer le droit d'un autre peuple à l'existence, mieux, qui l'a contraint à l'exil et l'a spolié de tous ses biens.

Le Niger tient à réaffirmer ici qu'il continuera à soutenir la lutte héroïque que mène le peuple palestinien pour la restauration de ses droits fondamentaux, convaincu qu'il est de la justesse de cette cause. Il tient également à réaffirmer qu'il considère que la question palestinienne est au coeur du conflit du Moyen-Orient et qu'elle a une influence directe sur la paix et la stabilité dans cette région. Toute démarche, à notre avis, qui ne tiendrait pas compte de cette

M. Diatta (Niger)

réalité, serait vouée à l'échec. C'est pourquoi nous pensons que, dans toutes négociations tendant à trouver une solution pacifique au problème du Moyen-Orient et de Palestine, il faudrait qu'il y ait une participation effective du peuple palestinien à travers son unique et légitime représentant : l'Organisation de libération de la Palestine. Nous devons rappeler à cet égard que l'OLP, dans son attitude et ses déclarations, a fait montre de beaucoup de souplesse et de bonne volonté pour favoriser l'acheminement vers une solution pacifique de la question, contrairement à l'attitude belliqueuse et agressive d'Israël.

Les négociations à venir devraient également tenir compte du fait qu'une paix juste et durable dans la région ne saurait être instaurée sans qu'il y ait un retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem, et sans le recouvrement des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit de retour dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit à l'établissement d'un Etat national et indépendant.

Par sa résolution 38/58 C, l'Assemblée générale a approuvé la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, résolution qui a bénéficié d'un soutien quasi unanime. Cela est révélateur de l'urgente nécessité qu'éprouve la communauté internationale à trouver pour cette région une solution qui tienne dûment compte des aspirations légitimes de toutes les parties au conflit. Mon pays, qui a appuyé cette résolution, espère que tous les Etats, et particulièrement ceux qui ont la redoutable tâche d'assurer, en vertu de la Charte, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, apporteront tout leur concours pour la tenue effective de cette conférence, en n'y mettant pas d'obstacles ou en contribuant à leur élimination. Nous sommes convaincus qu'avec une volonté politique soutenue pour créer les conditions propices, notre organisation pourra tourner une page douloureuse de son histoire : celle liée au martyre du peuple palestinien.

M. ADENIJI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : La résolution

181 (II) adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947 prévoyait la création de deux Etats en Palestine - un Etat juif et un Etat arabe. Voilà la base légale de la création de l'Etat d'Israël. Les Nations Unies demandaient à Israël, en tant que condition de sa création, de donner son accord au Plan de partage des Nations Unies pour la Palestine. Malheureusement, depuis sa naissance, Israël s'est engagé dans des politiques et des pratiques qui violent délibérément les arrangements auxquels il a librement souscrit. Il n'a cessé de pratiquer une politique d'expansion et d'agression contre les Etats arabes voisins et le peuple palestinien. Il est indéniable que le plan israélien vise à annexer toutes les terres que le Plan de partage des Nations Unies avait réservées aux Palestiniens.

Depuis près de 40 ans, l'Assemblée générale discute de la question du Moyen-Orient et de la question de Palestine. De nombreuses résolutions ont été adoptées en vue de réclamer le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien. Des efforts considérables ont été faits pour trouver une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient, dont la question de Palestine constitue le coeur. Tous ces efforts ont échoué principalement en raison de l'intransigeance d'Israël et de l'appui inconditionnel que continue de lui accorder une superpuissance. Profitant de cet appui, qui lui garantit que le Conseil de sécurité ne pourra adopter les décisions appropriées, les autorités israéliennes ont progressivement annexé confisqué des territoires et renforcé leur mainmise sur ces derniers en y créant des colonies permanentes de peuplement, sans tenir compte de l'opinion publique mondiale ni des instruments internationaux auxquels Israël est partie.

Les déclarations d'Israël au sujet du statut des territoires arabes occupés ne laissent subsister aucun doute quant à ses intentions. Israël revendique sans équivoque ces territoires occupés comme faisant partie d'Israël, et il n'a nullement l'intention de les rendre à leurs propriétaires originaires. Les actes d'Israël constituent par conséquent une violation flagrante du droit international et devraient être dénoncés par la communauté internationale.

On ne saurait nier que la tension au Moyen-Orient, qui menace sérieusement la paix et la sécurité internationales, ne se relâchera pas tant que les droits des Palestiniens ne seront pas considérés par tout le monde comme un élément indispensable à toute solution. A vrai dire, déclarer que le problème palestinien est au coeur de la question du Moyen-Orient est devenu un dicton universellement

accepté. A moins de trouver une juste solution à la question de Palestine et des droits inaliénables des Palestiniens, il ne pourra y avoir de paix au Moyen-Orient. Les tentatives de solution partielle, aussi bien intentionnées et soigneusement exécutées qu'elles soient, se sont toujours avérées éphémères en fin de compte. De l'avis de ma délégation, toute solution qui tend à ignorer les Palestiniens est condamnée à subir le même sort.

La Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève en 1983 a fourni, à notre avis, tous les éléments nécessaires au règlement pacifique de la question du Moyen-Orient. Le Nigéria estime que la Déclaration de Genève adoptée à l'issue de cette conférence offre la base solide d'un règlement juste et durable. La Déclaration, il convient de le rappeler, a réaffirmé entre autres principes la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine. Elle a également réaffirmé le droit de l'Grganisation de libération de la Palestine, le représentant du peuple prosserinien, de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à tous les efforts, délibération et conférences intéressant le Moyen-Orient.

La Déclaration a souligné la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, la nécessité d'obtenir le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et la nécessité de résister et d'opposer un refus à toutes politiques et pratiques israéliennes dans les territoires occupés et à toute situation de fait créée par Israël, qui sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'implantation de colonies de peuplement, car ces pratiques et politiques constituent des obstacles majeurs à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Il convient aussi de rappeler que la Déclaration a considéré nulles et non avenues toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël qui ont modifié ou visé à modifier le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem, y compris l'expropriation de terres et de biens sis sur ces terres, en particulier la prétendue "loi fondamentale" sur Jérusalem et la proclamation de Jérusalem en tant que capitale d'Israël. Elle a affirmé le droit à l'existence de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues dans la justice et la sécurité pour tous.

M. Adeniji (Nigéria)

La Conférence de Genève a également recommandé la tenue d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, qui permettrait de réunir toutes les parties au conflit autour de la table de négociation. C'est pourquoi ma délégation a été déçue de constater, après lecture du rapport du Secrétaire général (A/40/168), que les arrangements relatifs à la convocation de ladite conférence continuent d'être entravées par un argument à notre avis fallacieux, à savoir que les conditions qui permettraient la convocation d'une telle conférence ne sont pas encore réunies. Ma délégation estime que le Secrétaire général devrait être encouragé à poursuivre ses consultations en vue de la tenue de la conférence proposée qui, pensons-nous, offrira à toutes les parties au différend la possibilité de parvenir à une solution juste et acceptable pour tous.

Ma délégation a étudié très attentivement le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien contenu dans le document A/40/35, qui illustre très clairement les différentes activités entreprises cette année par le Comité dans l'exécution de son mandat. Je désire remercier le Président du Comité, l'ambassadeur Massamba Sarré, ainsi que les autres membres du Comité, pour les efforts inlassables qu'ils déploient en faveur du rétablissement des droits inaliénables des Palestiniens, et pour la prise de conscience internationale que le Comité a suscitée grâce à son programme d'action. Notre reconnaissance va également au Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droit de l'homme de la population des territoires occupés pour la constance qu'il a manifestée dans l'exécution de son mandat, en dépit des obstacles dressés sur sa route par la Puissance occupante.

Pour terminer, je voudrais réitérer la politique du Nigéria en ce qui concerne la question de Palestine. Nous sommes fermement convaincus que tout règlement de ce problème doit avoir pour point de départ le retrait d'Israël des territoires arabes occupés. Tout règlement doit également prévoir le retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie et l'exercice par les Palestiniens dans leur ensemble de leur droit à l'autodétermination dans une patrie qui soit la leur. En tant que seul représentant authentique du peuple palestinien, l'OLP doit participer à toutes les négociations concernant le règlement pacifique de la crise du Moyen-Orient. L'instance logique pour de telles négociations serait, à notre avis, la conférence internationale sur le Moyen-Orient qu'il est proposé de convoquer. Nous lançons par conséquent un nouvel appel à tous les pays pour qu'il soit possible de réunir cette conférence le plus tôt possible.

M. SAHBANI (Tunisie) : L'Organisation des Nations Unies célèbre cette année son quarantième anniversaire et les peuples du monde s'attachent à glorifier les idéaux sur lesquels elle repose ainsi que les objectifs pour la réalisation desquels elle a vu le jour. Ces objectifs représentent l'essentiel de ce qu'il convient de promouvoir pour garantir au genre humain : paix, dignité, liberté et existence sereine.

Combien nous aurions souhaité célébrer aujourd'hui la concrétisation de cette vision n'étaient les réalités auxquelles nous sommes confrontés trop souvent et qui ne peuvent que nous rappeler qu'entre ces objectifs et nous tant d'étapes restent à franchir, tant de tragédies ne cessent de s'interposer, croissant en complexité malgré les efforts incessants déployés dans cette enceinte et les multiples motions auxquelles ils ont abouti.

D'évidence, l'affaire palestinienne fait partie de ces cas chroniques graves, réfractaires à toute solution. Non pas qu'elle soit dans son essence insoluble mais parce que la volonté politique, la vue prospective et la mise en oeuvre des principes admis s'évanouissent lorsqu'il s'agit de l'affaire palestinienne et du destin du peuple palestinien.

Et voici que ce problème se pose à nous de nouveau, aujourd'hui plus complexe et plus aigu que jamais après quatre décennies qui, depuis sa naissance, n'ont fait que le pourrir.

Le Gouvernement tunisien avait appelé très tôt l'attention de l'opinion mondiale sur la nécessité de traiter cette affaire avec sérieux et clarté à partir de ces données de base et ce afin de l'appréhender d'une manière juste et tenter de la résoudre de façon à garantir les droits naturels des gens, compte tenu des réalités incontournables, ainsi qu'à préserver la coexistence pacifique entre les communautés.

En proclamant ses vues sur cette question, la Tunisie a rencontré de nombreuses difficultés et son président, M. Habib Bourguiba, s'est exposé maintes fois à l'incompréhension et à de nombreuses critiques.

Malgré cela, nous reprenons aujourd'hui l'exposé de ce même point de vue, persuadés de la rectitude de nos opinions, de l'efficacité de notre approche et fermement convaincus que cette cause est juste et mérite que nous poursuivions nos efforts pour sa défense.

M. Sahbani (Tunisie)

De nouveau, nous affirmons qu'il ne s'agit pas d'un problème de réfugiés auxquels on donne l'aumône et pour lesquels on s'évertue à rechercher abri, assistance et secours. Il s'agit de l'attachement d'un peuple entier à des droits essentiels qui le concernent comme ils concernent l'ensemble des autres peuples à savoir : le droit à une patrie sur une terre où ont coulé le sang et la sueur de ses enfants; le droit à sa dignité, à sa personnalité spécifique, le droit à l'autodétermination en application des principes et des décisions des Nations Unies.

Si la conjoncture était différente, le monde entier - excepté évidemment l'Etat dominateur qui est partie dans l'affaire - aurait applaudi à la lutte du peuple palestinien parce que ce peuple, malgré les vicissitudes du sort, a résisté, est demeuré debout, mû par la foi en son bon droit, ne désespérant nullement de la justice et de la morale humaines.

Il y a un paradoxe flagrant qui frappe l'observateur : lorsque nous comparons la situation du peuple palestien avec les situations similaires relatives à d'autres peuples, nous voyons que le monde entier appuie ces derniers et s'engage à les défendre en fonction des principes admis par la conscience universelle. Mais, dès qu'il s'agit du peuple palestinien, d'autres critères interviennent, l'intérêt remplaçant les principes alors que le droit naturel est un et ne saurait être altéré par les aléas des conditions environnantes ni par la spécificité des gens concernés.

L'opinion publique internationale est passée par des phases mouvementées en traitant de cette affaire. Dès le début, elle a appréhendé le fond du problème en se rendant compte que le différend résulte de la coexistence, sur un même territoire, de deux peuples mûs chacun par un nationalisme exacerbé et réclamant chacun son droit entier et absolu sur ce territoire.

Il s'est avéré impossible de mettre les deux parties d'accord sur un concept national commun étant donné le refus manifesté, dès le début, par la partie israélienne à l'encontre de ce concept de patrie unique.

C'est ainsi que la communauté internationale a adopté en 1947, la résolution 181 (1947) qui stipule le partage en deux du territoire : un territoire arabe et un territoire israélien. Par la suite, l'Etat israélien a été institué mais l'Etat palestinien est resté dans les limbes.

Bien que cette résolution, à notre point de vue, ait été injuste et que le président Bourguiba l'ait dénoncée comme étant une illustration de l'usage de la

M. Sahbani (Tunisie)

force et de la contrainte pour la solution des problèmes internationaux, Israël l'a néanmoins considéré comme étant en-dessous du minimum acceptable et ne correspondant pas à sa conception de l'état sioniste. Il n'a cessé donc - cela est notoire - de s'étendre sur le territoire dévolu à l'Etat palestinien; bien plus, il a dénié aux Palestiniens le droit même d'avoir une personnalité et celui de créer un Etat, en application des termes du même document qui a permis la création d'Israël.

Face à ces péripéties, l'opinion publique a oublié progressivement la résolution 181 (1947) et a commencé à envisager cette affaire à partir d'approches qui ne correspondent pas toujours à l'esprit de cette résolution, se limitant à certains aspects du problème, mais perdant de vue l'essentiel qui a fait l'objet de la décision prise en 1947.

La réflexion politique a suivi d'un manière générale ce courant, les tentatives se sont multipliées en vain et il était naturel qu'elles ne puissent aboutir, Israël faisant obstruction à tout projet qui risque d'ouvrir la porte à une discussion susceptible de parvenir à l'instauration d'une paix juste et équitable qui rendrait au peuple palestinien la place qui lui revient et épargnerait la région de toute velléité d'hégémonie ou d'arbitraire. Même les projets émanant des amis d'Israël n'ont pas échappé à cette position de refus.

La résolution 181 (1947) demeure, à notre point de vue, la référence principale sur laquelle il faut nous baser pour traiter l'affaire palestinienne parce qu'elle est - parmi les résolutions prises par l'ONU - celle qui se rapproche le plus de l'équité et de la sagesse, celle aussi qui a suscité l'approbation de la plupart des grandes puissances, notamment des Etats-Unis et de l'URSS.

Bien que 38 ans se soient écoulés, cette décision demeure viable dans son esprit et sa philosophie.

En formulant cette affirmation, nous ne perdons pas de vue pour autant l'évolution advenue dans cette affaire, ni les inflexions qu'exigent la réalité présente.

M. Sahbani (Tunisie)

Les Etats arabes, ainsi que l'OLP, ont donné, à l'occasion du Sommet de Fès, tenu en 1982, la preuve de leur disposition à faire face aux situations nouvelles avec réalisme et tolérance, à assumer leur entière responsabilité vis-à-vis de la situation qui prévalait en 1967, prenant à témoin le monde entier de leurs bonnes intentions et s'engageant à préserver la paix, la stabilité et la coexistence entre tous les Etats de la région sans exception.

Mon pays a accordé son appui total au plan de Fès, notamment en ce qui concerne la question de Palestine, ainsi que son soutien à tous les projets sincères et crédibles qui concordent avec ce plan. Ce faisant, la Tunisie considère que les décisions des Nations Unies, même si elles ne concordent pas dans tous leurs aspects avec nos conceptions de la solution, n'en comportent pas moins, pour la plupart, des aspects positifs auxquels l'on peut se référer, ce qui fait de ces décisions, dans leur ensemble, une corbeille de projets internationaux légitimes se corrigeant et se complétant les uns les autres. De la sorte, il ne saurait être logique de s'accrocher à un ou deux textes et de rejeter les autres. Il est grand temps que l'opinion internationale réfléchisse sur cette approche, qui pourrait aider à la recherche d'une issue permettant de sortir de l'impasse actuelle.

En persistant, cette tragédie a fait naître dans les esprits, sur les plans de la morale et de la conscience, des comportements néfastes qui n'étaient pas répandus dans la région. La prolifération de ces manifestations ne fera qu'aggraver encore plus la situation et la compliquer davantage; et il est devenu patent que leurs retombées ne s'arrêteront pas aux limites de la région. Il est urgent de mettre fin à cette situation, et ce par l'élimination des causes qui ont été à son origine.

Dans cet ordre d'idées, il convient de modifier l'attitude que certains ont adoptée devant ce problème et qui consiste à refuser de reconnaître l'adversaire et à éviter toute discussion avec ceux qui portent les armes sous prétexte qu'il s'agit de terroristes. Nous pensons qu'il s'agit là d'une grave erreur.

Mon pays, certes, rejette le terrorisme, dénonce les comportements irresponsables et stigmatise le tort fait aux innocents, quel qu'en soit l'origine ou le prétexte. Mais mon pays a connu par le passé une période où Bourguiba lui-même était considéré comme le chef des terroristes, et les militants tunisiens n'étaient-ils pas eux-mêmes taxés de terrorisme en raison du combat mené pour la libération de leur pays? N'était-ce pas le cas de plusieurs pays dans leur lutte pour l'émancipation?

Il a été établi par la suite que la paix véritable ne pouvait se concrétiser que par le truchement de ces militants et que leur engagement était essentiel pour la réussite des solutions.

Il en est de même pour l'affaire palestinienne, et c'est une perte de temps et d'efforts que de nier cette vérité. Nous croyons fermement que l'implication des représentants légitimes des Palestiniens dans la recherche et dans la réalisation de la paix contribuera énormément au succès de cette entreprise.

Avec un courage manifeste, l'OLP a donné, comme la communauté arabe, des preuves suffisantes de son désir de paix, de sa disposition à la négociation - dans le cadre de garanties internationales suffisantes -, sur la base établie du pragmatisme, de la responsabilité et de l'attachement à une paix honorable.

La paix ne met pas Israël en danger, pas l'Israël qu'ont créé les Nations Unies, même pas l'Israël qui, au prix d'une guerre tous les 10 ans, s'était étendu d'une manière illégitime jusqu'en 1967. La paix ne constitue un danger que pour quiconque veut, par les armes, accroître sans cesse son territoire et non pas pour les Etats dont le seul souci est de relever les défis de notre époque, qui sont la survie et le bonheur de leurs ressortissants.

Qu'Israël présente les mêmes gages et qu'il s'affranchisse de son appréhension de l'avènement de la paix! Voilà sur quoi nous fondons notre espoir. Puissent les efforts des Nations Unies obtenir l'appui des hommes de bonne volonté afin que ce quarantième anniversaire soit l'avènement d'une ère nouvelle où il sera permis à l'homme d'espérer.

J'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et surtout à son président,

M. Massamba Sarré, notre gratitude et nos remerciements pour les efforts qu'ils déploient pour la cause palestinienne. Je tiens également à les féliciter des recommandations précieuses contenues dans le rapport du Comité; mon pays appuie entièrement ce rapport et ses recommandations parce qu'il contient des éléments qui méritent notre considération dans le cadre de l'examen de ce problème.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant du Luxembourg, qui va parler au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

M. PHILIPPE (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des dix Etats membres de la Communauté européenne, ainsi que de l'Espagne et du Portugal.

M. Philippe (Luxembourg)

La question de Palestine, dans ses multiples aspects, est sans doute parmi celles qui ont reçu le plus d'attention au sein de notre organisation. S'il est important que nous l'examinions périodiquement, il est clair que la principale responsabilité et les moyens de trouver une solution pacifique à ce problème complexe appartiennent en premier lieu aux parties directement intéressées. Aussi longtemps que celles-ci ne seront pas prêtes à se faire des concessions substantielles réciproques, les débats au sein de cette assemblée se poursuivront sans qu'un résultat décisif soit obtenu qui permette d'améliorer le sort du peuple palestinien si durement éprouvé.

Au contraire, chaque année qui passe sans que des progrès substantiels puissent être réalisés vers la solution du problème palestinien qui, il va sans dire, revêt une importance capitale pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient, rend la situation plus difficile du fait que les sentiments d'hostilité continuent de se figer et que de nouvelles difficultés s'ajoutent aux problèmes existants.

Les actes de violence et de terrorisme sont particulièrement néfastes à cet égard. Ils contribuent à une escalade qui ne peut qu'être contre productive pour un règlement pacifique des différends.

M. Philippe (Luxembourg)

Ce qu'il faut, au contraire, c'est l'instauration d'un climat de confiance et de compréhension, qui est un élément clef dans la recherche de toute solution. Il est nécessaire, en effet, que les ennemis d'aujourd'hui cessent de se considérer comme tels, si nous voulons qu'il y ait quelque chance de mettre fin au conflit dans la région.

Nous voudrions profiter de cette occasion pour lancer un appel à toutes les parties intéressées afin qu'elles se gardent de toute action qui puisse empêcher le développement d'un tel climat de confiance et de compréhension. Notre assemblée peut y apporter sa contribution en se servant d'un langage modéré et conciliant lorsqu'elle discute les problèmes du Moyen-Orient.

Les principes de notre politique visant à trouver une solution au problème de Palestine sont bien connus. Un tel règlement doit être fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et comprendre le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, la justice pour tous les peuples de la région et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien avec tout ce que cela implique.

Ces principes s'imposent à toutes les parties concernées, donc au peuple palestinien et à l'Organisation de libération de la Palestine qui devra être associée à la négociation.

Il est clair, en effet, qu'un processus de négociation est essentiel pour trouver une solution satisfaisante à la question de Palestine. Un tel processus doit impliquer une reconnaissance mutuelle de l'existence et des droits des parties au conflit.

Nous avons souligné à de nombreuses reprises notre conviction qu'Israël n'obtiendra la sécusité et la reconnaissance auxquelles il a droit qu'en recherchant un règlement négocié et en donnant notamment satisfaction aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Nous souhaitons que le peuple palestinien soit en mesure de poursuivre ses objectifs par des moyens politiques et que leur mise en oeuvre tienne compte de la nécessité de reconnaître et de respecter l'existence et la sécurité de chacun.

Nous considérons que l'on ne doit épargner aucun effort pour maintenir et renforcer l'orientation actuelle du processus de paix et faciliter un dialogue entre les parties au conflit.

M. Philippe (Luxembourg)

Nous voudrions également relever qu'une solution satisfaisante de la question de Palestine demande que les principes de non-recours à la force et de non-acquisition de territoires par la force soient respectés par tous.*

En effet, un élément essentiel à la solution du conflit est la question des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967. Il est clair que, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, Israël doit mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis 1967. Nous tenons à rappeler, par ailleurs, que les dispositions de la Convention de La Haye de 1907 et de la Quatrième Convention de Genève sont applicables à ces territoires. Nous constatons avec une profonde inquiétude que la situation dans les territoires occupés est grave et alarmante et qu'elle continue de se dégrader. La politique israélienne de colonies de peuplement continue, en particulier, à être l'objet de notre vive préoccupation. Les colonies implantées dans les territoires occupés depuis 1967 ainsi que tout changement au statut et à la structure démographique de ces territoires sont illégaux en vertu du droit international et représentent un obstacle grave aux efforts de paix.

De même, la politique d'Israël dans la partie orientale de Jérusalem et sur les hauteurs du Golan est contraire au droit international et les décisions prises dans le cadre de cette politique doivent, par conséquent, être considérées comme nulles et non avenues.

Avant de terminer, il nous semble essentiel de réaffirmer notre profonde préoccupation devant la détresse des populations civiles palestiniennes ainsi que notre souhait que les organisations internationales compétentes puissent sans entraves leur apporter leur soutien.

Enfin, pour conclure, nous voudrions insister une fois de plus sur la nécessité pour toutes les parties concernées de mettre en oeuvre intégralement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de respecter les principes que nous venons d'exposer. Il nous paraît également essentiel que tous les efforts soient faits afin que l'action du roi de Jordanie et l'accord jordano-palestinien, du 11 février, tout comme d'autres développements

^{*} M. Al-Kawari (Qatar), vice-président, assume la présidence.

M. Philippe (Luxembourg)

encourageants, puissent porter des fruits et que des progrès tangibles puissent enfin être réalisés vers un règlement d'ensemble juste et durable de la question de Palestine.

Comme par le passé, nous demeurons prêts à apporter notre contribution à une telle solution.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Il y a quelques semaines, nous avons célébré le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La signification de cette commémoration a été marquée par la présence et la participation active d'un grand nombre de chefs d'Etat ou de gouvernement, qui invariablement ont exprimé leur foi dans l'Organisation et dans les espoirs des peuples du monde.

En dépit des réalisations de l'Organisation dans de nombreux domaines au cours des 40 années de son existence, de grands espoirs nourris par les peuples opprimés de par le monde restent encore à réaliser. Les Palestiniens, déplacés, tourmentés et sans abri, attendent toujours la réalisation de leurs droits inaliénables.

Les Nations Unies débattent du problème palestinien depuis leur création. Alors que la communauté internationale a exprimé en termes catégoriques dans de nombreuses résolutions son appui aux droits du peuple palestinien, y compris ses droits à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté, le problème n'est toujours pas réglé. Au lieu d'assister au progrès, nous sommes témoins d'une régression; au lieu d'assister à une amélioration de la situation en général, nous sommes témoins de son aggravation sensible, tant du point de vue humain que politique.

La question de Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient, représente un cas clef pour l'Organisation. Sa persistance ne contribue pas positivement à rehausser la crédibilité des Nations Unies. Elle met au contraire en relief les faiblesses de l'Organisation mondiale, notamment en ce qui concerne la non-application de ses propres résolutions. C'est pourquoi, le Président de la République de Chypre, S. Exc. M. Spyros Kyprianou, a proposé, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée du point intitulé "Mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies". A moins de convenir des moyens permettant à l'Organisation de mettre en oeuvvre ses résolutions et décisions, sa crédibilité et son efficacité continueront d'être

M. Moushoutas (Chypre)

mises en cause. En outre, les fauteurs d'injustices condamnés universellement continueront de s'adonner sans vergogne à leurs pratiques, sachant que la communauté internationale ne dispose pas des moyens d'appliquer les décisions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Au-delà des répercussions qu'il a sur les Nations Unies et sur la paix et la sécurité régionale et internationale, le problème palestinien est un problème de dignité humaine et de survie. C'est un problème qui affecte les vies de millions de Palestiniens qui souffrent, qu'il s'agisse de ceux qui vivent en tant que réfugiés loin de leurs foyers ou de ceux qui vivent dans les territoires occupés sous administration israélienne.

M. Moushoutas (Chypre)

Le sort des Palestiniens est bien connu de la communauté internationale; il est bien connu du peuple chypriote du fait de la proximité géographique et du fait des liens traditionnels d'amitié qu'il entretient avec les Palestiniens. L'on connaît fort bien également la lutte héroïque menée par le peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime.

La semaine dernière, le 29 novembre, la communauté internationale a célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Dans un message adressé au Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Spyros Kyprianou, président de la République chypriote, a exprimé la conviction que, grâce à la juste lutte qu'il mène avec persévérance et dans l'unité, le peuple palestinien, appuyé par tous les pays et peuples qui sont attachés aux valeurs de la dignité de l'homme et de la justice, parviendra à exercer ses droits inaliénables.

Conformément à la position qu'elle a adoptée à l'égard de la question de Palestine, Chypre appuie sans équivoque les droits inaliénables du peuple palestinien. En sa qualité de membre du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Chypre a toujours appuyé fermement les droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant.

Nous avons également toujours affirmé que le peuple palestinien doit participer, par l'intermédiaire de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à toutes négociations de paix concernant son avenir. Tout processus visant la recherche d'une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient devra non seulement concerner la question de Palestine - le droit des Palestiniens à retourner dans leurs foyers et leurs terres, leur droit à l'autodétermination et leur droit à l'indépendance -, mais devra également impliquer la participation des représentants légitimes du peuple palestinien.

Non seulement aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à présent vers la solution de ce problème mais, bien au contraire, nous assistons à une aggravation de la situation, qui ne fait qu'accroître les souffrances de personnes innocentes; nous regrettons qu'il en soit ainsi.

Chypre s'efforcera, par tous les moyens possibles, de promouvoir la juste cause du peuple palestinien et de favoriser l'application des résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies concernant la Palestine.

M. Moushoutas (Chypre)

Nous avons le devoir d'assurer au peuple palestinien, au peuple namibien, au peuple chypriote, à tous les peuples qui souffrent et à l'avenir de l'humanité, l'établissement de la paix et de la justice là où elles n'existent pas et de veiller à ce que les conditions qui font qu'il y a des oppresseurs et des opprimés, des conquérants et des peuples conquis, soient éliminées. Nous estimons que notre organisation, sur la base des principes stipulés dans sa Charte, pourrait jouer un rôle tout particulier dans la promotion de la paix et de la justice dans notre monde.

La célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation a donné l'occasion à la communauté internationale d'exprimer son attachement indéfectible aux Nations Unies et aux principes de sa Charte.

Nous devons partir de cette base et nous efforcer de concrétiser, dans la pratique, les positions que nous défendons, telles qu'elles sont exprimées dans nos résolutions.

La question de Palestine doit être et sera réglée sur la base des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est qu'alors qu'une paix juste et durable sera instaurée dans la région, qui permettra aux Palestiniens tant éprouvés, de même qu'à tous les autres peuples de la région, de vivre et de prospérer dans la paix et la sécurité.

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais): En cette année qui marque le quarantième anniversaire des activités de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale doit s'occuper de la question de Palestine qui reste sans solution. En dépit des succès remportés grâce aux efforts que déploient les Nations Unies pour permettre à de nombreux peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination, on n'a pas trouvé à ce problème, qui figure à l'ordre du jour de notre organisation mondiale depuis près de 40 ans, de solution permettant de respecter les intérêts du peuple palestinien.

Il y a, toutefois, des moyens de rechercher une solution à la question de Palestine, en se fondant sur la volonté de la majorité des Etats Membres de l'Organisation et sur la Charte des Nations Unies. Ces moyens sont d'ailleurs indiqués dans de nombreuses résolutions et décisions des Nations Unies, dans les décisions de la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève en 1983, dans le plan de paix de Fès et dans les propositions relatives au Moyen-Orient que l'Union soviétique a présentées en juillet 1984.

Il n'a pas été possible jusqu'à présent - en dépit des efforts concertés de la communauté internationale - de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, en raison de la politique persistante d'occupation et d'agression poursuivie par Israël. Il est indéniable qu'un règlement d'ensemble durable du conflit du Moyen-Orient serait intervenu depuis longtemps et que la question de Palestine, qui est au coeur de ce conflit, aurait été résolue si l'allié stratégique d'Israël ne lui avait pas fourni une assistance politique, économique et, notamment, militaire illimitée.

Les peuples arabes et, en particulier, le peuple palestinien si éprouvé ont eu à payer très cher les desseins expansionnistes d'Israël et la politique de terrorisme d'Etat pratiquée par l'agresseur.

L'exemple le plus récent d'actes israéliens commis au mépris de toutes les normes du droit international est illustré par l'a taque aérienne barabare lancée contre la ville de Tunis, que le monde entier a dénoncée. Quotidiennement, les occupants israéliens commettent de nouveaux crimes tout en consolidant leur régime de répression dans les territoires arabes et palestiniens qu'ils occupent. D'une façon tout à fait flagrante, ils continuent de déraciner et de déplacer les population palestinienne de ses foyers et de ses biens. Ils continuent aussi à s'emparer de terres, à se livrer au pillage économique; ils cherchent à ébranler la communauté palestinienne et les structures d'éducation et ils continuent à réprimer l'identité culturelle nationale de ce peuple.

Israël vise à créer, dans les territoires occupés, un climat de crainte et de terreur pour intimider la population palestinienne et briser sa résistance légitime à l'occupation. La croisade d'oppression entreprise par les milieux dirigeants israéliens à l'égard des Palestiniens vu de pair avec les tentatives futiles d'éliminer l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que facteur politique et de priver ainsi le peuple palestinien de son seul représentant légitime.

Chaque jour qui passe rend plus impérative la réalisation d'un règlement juste d'ensemble de la question de Palestine, à mesure que le différend sur cette question s'aggrave et s'exacerbe. Tandis que les forces progressistes de l'humanité, qui luttent pour le maintien de la paix et la sécurité dans le monde et pour le règlement parisque des différends internationaux, redoublent d'efforts pour faire qu'enfin le p ple palestinien puisse exercer ses droits légitimes nationaux, les forces impérialistes accentuent leurs efforts pour réactiver la politique de règlement séparé et de négociation excluant l'OLP. Par leurs machinations, Israël et ses alliés impérialistes essaient de retirer le conflit du Moyen-Orient et la question de Palestine de l'ordre du jour, afin de trahir le peuple palestinien et le priver définitivement de ses droits nationaux. Ces tentatives et ces pratiques doivent prendre fin. Des mesures conjointes et résolues de la part de toutes les forces éprises de paix sont plus que jamais nécessaires.

Nous nous félicitons de toutes les mesures tendant à renforcer l'unité et la cohésion de l'OLP, ainsi que l'alliance de toutes les forces anti-impérialistes et patriotiques au Moyen-Orient.

Cette année, les peuples du monde ont célébré le quarantième anniversaite de la victoire de l'Union soviétique et d'autres Etats et peuples de la coalition anti-hitlérienne sur le fascisme, une victoire à la suite de laquelle l'Organisation des Nations Unies a été fondée. La présente session de l'Assemblée générale a proclamé l'année prochaine Année internationale de la paix. Ces événements et ces décisions devraient permettre d'accroître les efforts collectifs en vue d'aboutir à une paix d'ensemble, juste et durable, pour tous les Etats et peuples du Moyen-Orient, y compris le peuple palestinien.

Le 29 novembre a marqué la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. A cette occasion, le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, a adressé un message au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unice, M. Pérez de Cuéllar, dans lequel il réaffirmait sa solidarité avec la lutte menée par le peuple palestinien sous la direction de son seul représentant légitime l'OLP, pour l'exercice de ses droits nationaux inaliénables, ainsi que la position de la République démocratique allemande en ce qui concerne le règlement du conflit du Moyen-Orient et la question de Palestine. Il a déclaré, entre autres :

"La responsabilité particulière qui incombe aux Nations Unies dans tout règlement d'ensemble juste et par conséquent durable au Moyen-Orient exige que des efforts collectifs soient faits. Ce règlement ne peut se fonder que sur la base du retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, de la jouissance par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit de créer son propre Etat indépendant, et de la garantie du droit de tous les Etats de cette région d'exister et de se développer dans l'indépendance. Le seul moyen concret d'atteindre cet objectif est de réunir une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, comme l'ont d'ailleurs à nouveau recommandé les Etats parties au Pacte de Varsovie dans leur déclaration de Sofia.

Soyez certains, monsieur le Secrétaire général, que la République démocratique allemande veillera également, dans l'avenir, à respecter cette position. Cela supposera une coopération active au sein du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui, depuis 10 ans, s'est consacré à la juste cause du peuple palestinien."

Mme NGUYEN BINH THANH (Viet Nam): L'Assemblée générale vient de Commémorer le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, qui a vu le jour à la suite d'une des expériences les plus atroces de l'histoire de l'humanité, à savoir la deuxième guerre mondiale. De ce fait, notre organisation s'est fixée pour objectifs de contribuer activement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au respect de l'indépendance et de la liberté des peuples, ainsi qu'au renforcement de la coopération entre les nations.

Quarante années se sont écoulées, mais la communauté internationale doit toujours faire face à de nombreux dangers pour la paix et la sécurité internationales. Plusieurs peuples, dont le peuple arabe de Palestine, se voient toujours refuser l'exercice de leurs droits nationaux fondamentaux, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte.

Année après année, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté un grand nombre de résolutions qui condamnent énergiquement les actes continus d'agression d'Israël contre les peuples de Palestine et d'autres pays arabes et qui affirment, entre autres, que le peuple palestinien comme les autres peuples du monde, a un droit inaliénable à l'indépendance et à la liberté sur son propre territoire.

Mme Nguyen Binh Thanh (Viet Nam)

En dépit de toutes ces résolutions et de la condamnation unanime de la communauté internationale, la situation tragique de millions de Palestiniens expulsés de leur terre natale et vivant dans l'exil parce que les autorités israéliennes continuent de leur refuser le droit de rentrer dans leurs foyers, persiste. Le peuple palestinien est devenu une population de réfugiés dont les biens ont été spoliés, les maisons bombardées, les écoles et les universités fermées. Pis encore, les massacres systématiques, les raids de l'aviation israélienne contre les camps de réfugiés palestiniens continuent. Les noms de Sabra et de Chatilla sont venus s'ajouter à ceux de triste mémoire de Lidice et Oradour-Sur-Glane, comme autant d'affronts intolérables à la conscience de l'humanité. Pour comble, on a même cherché à nier l'identité palestinienne. Nous dénonçons et condamnons avec vigueur ces actes criminels d'israël et exigeons qu'il soit mis fin immédiatement à cette politique expansionniste et ces pratiques inhumaines contre le peuple palestinien et les autres peuples arabes.

Il est tout à fait évident que la politique agressive à l'égard du peuple arabe de Palestine n'aurait pas été possible sans l'appui politique, militaire, financier et diplomatique des Etats-Unis d'Amérique, allié stratégique d'Israël. Ceux-ci lui fournissent en effet une aide financière s'élevant à des milliards de dollars, des armements des plus sophistiqués, l'encourageant ainsi à poursuivre sa politique expansionniste d'agression et d'occupation, ce qui représente une menace grave pour la sécurité des Etats arabes ainsi que pour la paix dans la région et dans le monde.

Mme Nguyen Binh Thanh (Viet Nam)

Qui plus est, l'allié stratégique d'Israël s'est employé fébrilement à entraver les efforts internationaux de paix en recourant arbitrairement à son droit de veto au Conseil de sécurité. A l'heure actuelle, il cherche par tous les moyens à imposer des solutions partielles et séparées en pratiquant sa politique de division en vue d'affaiblir l'unité du mouvement de résistance palestinienne et la solidarité des pays arabes. Les tentatives de parvenir à des accords séparés et partiels ou d'ouvrir des négociations sans le représentant authentique du peuple palestinien, à savoir l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), sont incompatibles avec les intérêts du peuple palestinien et ceux des peuples de région. L'expérience de ces nombreuses années montre de façon irréfutable que le conflit du Moyen-Orient et son problème central, la question de Palestine, ne peuvent être résolus par le biais d'accords séparés qui, loin de contribuer à l'établissement de la paix dans cette partie du monde, ont au contraire accru la complexité de ce conflit sanglant et l'ont éloigné de la voie qui pourrait mener à une solution juste et équitable du problème palestinien.

Il n'est pas difficile de trouver l'explication de la politique de la plus grande puissance impérialiste à l'égard de la question palestinienne. Cette puissance utilise Israël comme un gendarme régional au Moyen-Orient pour s'opposer au mouvement de résistance de la Palestine ainsi qu'aux pays indépendants progressistes dans la région en vue d'y imposer son influence et sa domination. Ses politiques et pratiques, ainsi que celles de son protégé, montrent une fois de plus à l'évidence le caractère agressif de l'alliance stratégique des forces de l'impérialisme et du sionisme, qui font tout ce qu'elles peuvent, non seulement pour empêcher le peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, mais aussi pour mettre en œuvre la stratégie globale contre-révolutionnaire du chef de file de l'impérialisme.

La communauté internationale se doit de condamner avec force cette politique et ces pratiques et de les mettre en échec sans tarder, non seulement parce qu'elles contreviennent au droit et à la morale, mais surtout parce qu'elles constituent une source de tension au Moyen-Orient avec tous ses effets néfastes bien connus sur la paix et la sécurité internationales.

Par leurs actes criminels, les autorités sionistes ont cru pouvoir mettre fin à l'existence des Palestiniens en tant que peuple, les décourager dans la poursuite de leur droit à une patrie et, finalement, les subjuguer. Mais ils ont sous-estimé

Mme Nguyen Binh Thanh (Viet Nam)

le peuple palestinien. Sous la direction de l'OLP, son représentant authentique, le peuple palestinien continue sa lutte héroïque contre les agresseurs pour l'exercice de son droit à l'autodétermination et à une patrie où il pourra vivre libre et en paix avec ses voisins.

Par cette lutte héroïque, qui a conquis l'admiration de toute l'humanité, le peuple palestinien est devenu un facteur important qui ne saurait être ignoré, encore moins omis, dans la recherche de la paix et de la sécurité dans cette partie stratégique toujours mouvementée du monde. Il est patent de nos jours qu'une paix durable et solide au Moyen-Orient ne saurait être établie tant que ne sera pas trouvée une solution juste à la question de Palestine sur la base de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

La communauté internationale s'est profondément préoccupée du sort du peuple palestinien; nous lui avons ainsi témoigné notre sympathie et lui avons apporté notre assistance. Mais cela ne suffit pas à apporter la liberté et le bonheur à un peuple qui n'a que trop souffert. Seul un terme à l'occupation par Israël pourrait le faire.

La politique belliciste d'Israël appuyé et aidé par son protecteur impérialiste doit être dénoncée avec encore plus de vigueur. Pour leur part, le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, fidèles à leur politique internationaliste conséquente, ont réservé et réserveront au peuple de Palestine leur ferme soutien.

Le peuple palestinien saura déjouer toutes les manoeuvres de division de l'impérialisme, si perfides qu'elles soient, et mener sa lutte pour ses droits nationaux fondamentaux sacrés à bonne fin.

Nous sommes en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité et conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Mouvement des pays non alignés.

La solution tant attendue de la question de Palestine sur une base juste, dans le cadre d'un règlement global de la question du Moyen-Orient, apportera sans aucun doute une contribution cruciale à la cause de la paix et de la sécurité dans cette région toujours mouvementée et dans le monde.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord remercier l'ambassadeur Massamba Sarré, président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de même que les autres membres du Comité pour le rapport publié sous la cote A/40/35, qui fait état de certains des actes et pratiques qui font obstacle à l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables.

Nous sommes réunis, une fois encore, pour examiner la question de Palestine. Si nous passons en revue les événements qui se sont produits à propos de cette question depuis la dernière session, nous nous apercevons que plusieurs d'entre eux prennent la même tournure que ceux survenus depuis l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution du 29 novembre 1947 sur le partage de la Palestine. Pendant cette période, nous avons vu apparaître la théorie d'un nouveau colonialisme, dont les objectifs sont identiques à ceux du mouvement sioniste, à savoir établir une base de peuplement militaire servant d'expérience et de modèle.

Le bilan des événements survenus depuis la dernière session comprend l'annexion d'autres territoires arabes et palestiniens; l'expulsion d'autres Palestiniens de leurs terres; l'imposition de mesures toujours plus répressives contre la population civile, littéralement en état de siège du fait des contraintes militaires, sociales et économiques que lui impose Israël dans une tentative fébrile d'éliminer moralement et physiquement le peuple palestinien.

Le raid israélien contre la Tunisie soeur au mois d'octobre dernier est une preuve flagrante qu'Israël a bien l'intention de poursuivre les Palestiniens et de les assassiner où qu'ils se trouvent. Ces pressions militaires et matérielles s'accompagnent de pressions politiques pour forcer les Palestiniens à renoncer à leur terre et à accepter l'occupation tandis que, par le biais des pressions internationales exercées par certains pays occidentaux, l'on s'efforce de faire en sorte que le peuple palestinien reconnaisse ceux qui ont usurpé ses terres et qu'il se rende à ceux qui massacrent les siens.

Autrement dit, ces pratiques dirigées contre le peuple palestinien prennent deux formes parallèles. La première est directe, Israël s'employant à éliminer physiquement le peuple palestinien par le biais de pressions militaires et matérielles. La deuxième forme est celle à laquelle recourent certains pays occidentaux au moyen de pressions politiques et de campagnes psychologiques. Ces

pratiques visent à priver le peuple palestinien de ses droits politiques et de s'organiser, à saboter ses acquis de longues années de lutte, à priver sa cause de toute signification politique pour qu'elle soit traitée comme un problème de réfugiés et devienne donc une question humanitaire au lieu du problème d'un peuple expulsé de sa terre.

D'un autre point de vue, l'appui politique, économique et l'assistance militaire et technique qu'apporte le Gouvernement des Etats-Unis à Israël ont atteint des niveaux impressionnants qui sont source de profonde préoccupation et mettent en doute les objectifs qui, à notre avis, vont bien au-delà du prétexte traditionnel relatif à la protection d'Israël et ne font que permettre à Israël de rejeter la paix et de poursuivre le cycle de violence au Moyen-Orient.

En réalité, il ne fait aucun doute que les Palestiniens déplacés doivent faire face à ces attaques haineuses dans des circonstances très difficiles. Cependant, le peuple palestinien remporte d'importante victoires, par sa résistance héroïque et sa lutte obstinée pour recouvrer ses terres et ses droits légitimes nationaux, en dépit de la brutalité des forces qui le confrontent et malgré la brutalité des mécanismes d'information, militaires et économiques qui cherchent à anéantir le peuple palestinien. A cet égard, le peuple palestinien invoque son droit naturel à sa terre et à sa longue histoire arabe, et les forces de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, incarnées dans le Mouvement des non-alignés, et ses principes et idéaux élevés. Ces principes constituent le tremplin pour la lutte des peuples contre l'hégémonisme, le colonialisme et le sous-développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Nous saisissons cette occassion, compte tenu notamment des nouvelles circonstances internationales, pour rendre hommage à ce mouvement pour le rôle qu'il a joué et pour réaffirmer la nécessité de faire preuve d'extrême prudence face aux tentatives visant à diviser le mouvement et à le saper en isolant ses membres.

Quant aux initiatives visant à instaurer la paix dans la région, nous notons que, malgré les efforts déployés et les diverses initiatives prises, l'intransigeance et le diktat continuent de caractériser la position israélienne, dans le but de paralyser et saper le processus de paix. Si cela signifie quelque chose, c'est bien, d'une part, qu'Israël ne veut pas instaurer la paix et que d'autre part il n'en a pas besoin.

L'absence de volonté de la part d'Israël d'instaurer la paix est due essentiellement à l'idéologie sioniste sur laquelle a été créé Israël et qui va à l'encontre des principes de paix, car la paix le prive de toute splendeur et l'assujettit au principe de la légitimité internationale, principe qui n'est pas conforme à ses aspirations politiques et expansionnistes. L'Etat d'Israël, de l'avis de ses dirigeants, n'a pas encore pris ses formes définitives; il est

susceptible de s'étendre par l'occupation d'autres terres arabes et l'arrivée de nouveaux réfugiés et ses frontières, conformément à la doctrine sioniste, s'étendront jusqu'où peuvent aller ses troupes. La paix, sans aucun doute, va à l'encontre de ceux qui appuient Israël en tant qu'expérience et modèle.

Le fait qu'Israël n'a pas besoin de paix est dû à un fait purement économique, à savoir que le revenu annuel d'Israël, qu'il reçoit grâce à une assistance financière d'un seul Etat, est de trois milliards de dollars, c'est-à-dire le revenu annuel par habitant en Israël est de 1 000 dollars, alors que les statistiques indiquent que le revenu par habitant de nombreux pays du monde ne dépasse pas 200 dollars par an. Si nous y ajoutons toute autre assistance militaire et technique spéciale et le fait que toutes les guerres lancées par Israël et ses autres aventures sont payées à l'avance, on peut se demander alors ce que la paix pourrait apporter de plus à Israël? A la lumière de ces considérations, les motifs d'Israël pour rejeter la paix sont donc logiques.

Cependant, la grosse question qui se pose est de savoir si les défenseurs et les alliés d'Israël veulent vraiment la paix. L'avenir répondra à cette question. Nous espérons que cette réponse sera affirmative, même si nous en doutons.

Les Arabes et les Palestiniens ont sincèrement fait de leur mieux pour trouver une solution juste et globale qui tienne compte de tous les éléments du problème et ils le font objectivement et sérieusement par le biais du Plan de paix arabe approuvé à la Conférence au sommet de Fès de 1982.

Le monde entier se rend compte des obstacles qui sont placés sur la voie de la réalisation de ce plan et sait qui s'y oppose. Les tentatives que font certains pour résoudre ce problème en le considérant comme un problème de frontières ou de réfugiés sont contraires à la Charte et aux résolutions des Nations Unies. Elles méconnaissent également le fait fondamental du conflit au Moyen-Orient, dont le coeur est la question de Palestine. C'est pourquoi toute résolution qui ne prend pas en considération ces faits ne peut qu'aider à perpétuer le problème et les menaces qu'il représente pour la paix et la sécurité internationales.

Conformément au Plan de paix arabe et à la résolution de la Conférence internationale sur la Palestine, nous réaffirmons notre respect des résolutions 38/58 C de l'Assemblée générale, qui demande la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Nous réaffirmons que les Nations Unies sont le cadre naturel et approprié pour rechercher une solution à ce problème qui a vu le jour en son sein.

Nous condamnons toutes les tentatives de traiter de la question en dehors des Nations Unies. Nous comprenons que l'objectif de telles tentatives est d'isoler le peuple palestinien pour l'obliger à renoncer à ses droits.

Nous nous rendons compte que la paix ne sera instaurée que lorsqu'Israël estimera qu'il a besoin de la paix, et il n'en sera pas ainsi à moins qu'il ne soit confronté à une ferme position internationale, à savoir que ses relations avec les Etats dépendront de son attitude face au processus de paix et qu'il devra mettre un terme à ses actes de violence perpétrés contre le peuple palestinien et les Etats arabes.

Les pays qui fournissent à Israël les moyens de vivre devraient mettre fin à leur assistance, en particulier dans les domaines militaire et économique et des ressources humanitaires.

A l'appui de la position des Emirats arabes unis, ma délégation réaffirme son appui à la lutte légitime du peuple palestinien. Nous estimons que pour être viable, toute solution doit reposer sur les aspects fondamentaux du problème : la restauration du droit national légitime du peuple palestinien de retourner dans ses foyers, d'exercer l'autodétermination et de créer son propre Etat indépendant sur son sol national, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

M. ALAOUI (Maroc) (interprétation de l'arabe) : Aucune cause n'entraîne plus la responsabilité des Nations Unies que celle de la Palestine. L'attention constante consacrée par notre organisation à la cause du peuple palestinien montre à quel point la communauté internationale comprend et appuie les droits inaliénables de ce peuple en lutte et rejette complètement la politique d'Israël au Moyen-Orient, estimant que c'est une politique fondée sur la force, les expulsions et la privation des droits les plus fondamentaux de l'homme des habitants de la région.

Nous sommes tous conscients que la question palestinienne est au coeur de la crise qui règne au Moyen-Orient et de la tragédie de cette région. C'est une question de refus des droits à un peuple chassé de ses terres et déraciné de ses foyers par la persécution et la terreur.

Des décennies se sont écoulées, mais ce peuple continue d'attendre que l'Organisation des Nations Unies honore ses engagements à son égard; il attend toujours un foyer et un Etat auxquels il pourrait se rallier.

L'Organisation des Nations Unies, en tant que gardien du droit international et de la légitimité, ne ménage pas ses efforts pour réaffirmer sa complète solidarité avec le peuple de Palestine et son engagement politique et juridique vis-à-vis de cette question. Depuis l'adoption de la résolution historique 3236 (XXIX) du 22 novembre 1974, l'Assemblée générale, à chaque session, a constamment réaffirmé le caractère actuel des droits du peuple palestinien, y compris son droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté et son droit de participer activement, en tant que partie principale et distincte, à tout effort en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moven-Orient.

En outre, le Conseil de sécurité, en tant qu'autorité internationale suprême chargée par la Charte du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, n'a manqué aucune occasion de condamner les pratiques d'Israël dans la région et de les considérer comme nulles et non avenues.

La célébration, il y a quelques jours, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a permis à la majorité des pays et des gouvernements du monde de réaffirmer leur solidarité avec la cause palestinienne et leur soutien au peuple palestinien et à ses droits et de condamner sans équivoque toutes les pratiques israéliennes.

M. Alaoui (Maroc)

Néanmoins, et malgré cet appui international très large, Israël a pu traiter avec le plus grand mépris les résolutions des Nations Unies et poursuivre avec obstination son occupation des territoires arabes et palestiniens et sa politique intransigeante en augmentant le nombre des colonies de peuplement, chassant les habitants arabes et les jetant en prison sans jugement, dissolvant les conseils locaux et recourant à des pratiques terroristes, notamment à des attaques armées contre les lieux sacrés, brûlant les écoles et les fermes, détruisant les maisons et forçant les habitants du pays, les Arabes, à émigrer.

La liste de ces activités criminelles est longue, ainsi que le montre le dernier rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires arabes occupés. La communauté internationale sait bien que l'objectif ultime de ces actes de génocide commis en plein jour et devant tout le monde est la destruction de la révolution palestinienne et un effort visant à éteindre la flamme du peuple palestinien en lutte de façon qu'Israël puisse nier l'existence de ce peuple et s'opposer à ses droits légitimes nationaux.

Pour parvenir à cet objectif, Israël, en l'absence de toute dissuasion internationale, poursuit ses plans expansionnistes pas à pas, en se fondant sur la politique du fait accompli. Il a annexé la Ville sainte de Jérusalem et il l'a déclarée sa capitale éternelle. Il a ouvert de nouveaux fronts pour attirer d'autres parties arabes au coeur du conflit, en espérant que la question palestinienne perdrait peu à peu sa nature familière et son caractère d'élément essentiel du problème du Moyen-Orient.

La crise qui afflige la région du Moyen-Orient, et qui est liée essentiellement au sort du peuple palestinien, revêt aujourd'hui des dimensions toujours plus dangereuses et constitue une menace directe à la paix et à la sécurité internationales.

Outre l'accroissement de la puissance destructrice et l'accumulation de différents types d'armements, y compris d'armes nucléaires, Israël n'hésite pas à recourir à toutes sortes de menaces, y compris au terrorisme d'Etat, ainsi que l'a démontré son raid récent contre la Tunisie fraternelle et contre le siège de l'Organisation de libération de la Palestine à Tunis. Comme vous le savez, l'objectif principal de cette opération odieuse, qui a été clairement et résolument condamnée par le Conseil de sécurité, est l'élimination physique de Yasser Arafat,

M. Alaoui (Maroc)

chef de l'Organisation de libération de la Palestine et symbole de la lutte du peuple palestinien.

Cette attaque, perpétrée contre la capitale d'un pays arabe connu pour sa tolérance, sa modération et son attitude humanitaire, représente une menace directe contre tous les pays arabes. Ces pays, qui, à plusieurs reprises, séparément et collectivement, ont dénoncé le terrorisme sous toutes ses formes, ont réaffirmé leur respect des principes du droit et de la justice et leur confiance dans les moyens légitimes entérinés par les instruments internationaux pour réaliser leurs objectifs et défendre leurs intérêts nationaux. Cela a été réaffirmé récemment dans le Communiqué final du Sommet extraordinaire arabe qui a eu lieu à Casablanca il y a quelques semaines, du 7 au 9 novembre dernier, après l'attaque contre Tunis.

Dans un message récent adressé par Sa Majesté le roi Hassan II le 13 novembre au Président des Etats-Unis, Ronald Reagan, à la suite de l'attaque israélienne contre la Tunisie et de l'incident de l'Achille Lauro, et du détournement de l'avion égyptien, Sa Majesté le roi Hassan II a condamné cette opération en sa qualité de Président en exercice de la Conférence arabe au sommet; il s'est rallié à la position des dirigeants arabes, adoptée et entérinée à la réunion au sommet de Casablanca, à laquelle participait Yasser Arafat en sa qualité de représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, qui a joué un rôle important dans le succès de la conférence et défendu les recommandations du communiqué final.

Sur la base de cette politique officielle et explicite du dernier sommet arabe, auquel a participé l'Organisation de libération de la Palestine, nous pouvons tirer les conclusions suivantes, telles qu'elles sont reflétées dans le message de Sa Majesté. Premièrement, l'Organisation de libération de la Palestine n'est pas une organisation terroriste, comme le prétendent certains. Il s'agit en fait d'un mouvement de libération qui lutte pour le peuple palestinien et pour le rétablissement de ses droits légitimes, dans le cadre d'une solution juste et durable qui ramènerait la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région.

"Deuxièmement, continuer de nier la légitimité ou la représentativité de l'Organisation de libération de la Palestine - une légitimité entérinée par le Sommet arabe de Rabat en 1974, reconnue et réaffirmée à mairtes occasions par la majorité des membres de la communauté internationale - pourrait ruiner complètement les efforts faits par les forces éprises de paix et de justice."

La légitimité de la représentation du peuple palestinien par l'OLP est une solide réalité qui doit être reconnue et entérinée. Toute tentative en vue de diminuer une telle légitimité peut être considérée non seulement comme une violation explicite des résolutions pertinentes des Nations Unies mais aussi comme l'expression d'un mépris total et d'un défi aux sentiments et aux droits du peuple palestinien, et viendrait saper tous les efforts qui ont été déployés jusqu'ici pour arriver à un règlement juste et global de cette question.

Sa Majesté a réaffirmé cette réalité dans le message qu'elle a adressé à M. Ronald Reagan, président des Etats-Unis d'Amérique, et à M. Michaïl Gorbatchev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, à l'occasion de leur récente rencontre à Genève, en se fondant sur les deux éléments essentiels suivants.

En premier lieu, la réalité, étant donné que le Sommet arabe à Rabat, en 1974, a reconnu l'Organisation de libération de la Palestine comme le seul représentant légitime du peuple palestinien. Toute substitution à la représentation de l'OLP à une autre représentation est nulle et non avenue, parce que non réaliste.

Deuxièmement, l'élément juridique. Depuis lors, la communauté internationale a entériné à la majorité la légitimité de l'OLP et l'a reconnue comme étant le seul représentant légitime du peuple palestinien. Cette organisation est devenue un membre à part entière de nombreuses organisations régionales et d'institutions spécialisées, outre sa participation aux activités des Nations Unies en tant qu'observateur.

Nous sommes satisfaits de voir que la majorité des déclarations que nous avons entendues jusqu'ici sur la question de . Palestine ne permettent pas de douter de l'attitude sincère et responsable de ces pays, gouvernements et peuples en faveur de la lutte légitime du peuple palestinien. Le fait est que l'examen de la question de la Palestine n'est plus nécessaire et que les solutions à ce problème ne sont plus impossibles. Dans ce contexte, la Conférence internationale sur la question de Palestine a été un pas important dans le cadre des efforts déployés par

l'Organisation internationale pour rechercher une solution. Il n'est pas nécessaire de se féliciter des résultats positifs obtenus par cette conférence, qui a été appuyée par de nombreux organismes et organisations régionaux et internationaux, y compris le Mouvement des non-alignés, l'organisation de la Conférence islamique et, plus récemment, la Conférence extraordinaire arabe au sommet.

En tant que contribution à ces efforts et comme une expression de leur conviction de la responsabilité historique qui leur incombe en ce qui concerne la question de Palestine et le conflit du Moyen-Orient dans son ensemble, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays arabes ont approuvé un plan arabe courageux, connu comme le Plan de paix de Fès, plan qui réaffirmait l'engagement collectif arabe pris lors de la deuxième session extraordinaire de la Conférence au sommet arabe de Casablanca.

Le Maroc - alors que notre organisation internationale examine aujourd'hui la question de la Palestine - voudrait réaffirmer sa conviction de la justesse et de la légitimité de cette cause, et sa solidarité totale et inconditionnelle avec le peuple palestinien dans sa lutte héroïque, ainsi que les autres pays arabes qui luttent contre le joug de l'occupation.

La solidarité du Maroc et le soutie. . 2 son peuple et de son gouvernement au peuple palestinien dans sa lutte ont été réaffirmés à maintes occasions par sa Majesté le roi Hassan II. Ce n'est pas là de notre part une nouvelle position, car elle a été exprimée il y a des années déjà lorsque le Maroc subissait encore le fléau de l'occupation étrangère et que le roi Mohamed V, dans une déclaration historique à Tanger, en 1947, exprimait sa solidarité à l'égard du peuple palestinien dans sa lutte pour recouvrer ses droits légitimes, y compris le droit à l'autodétermination.

Ainsi que l'a réaffirmé sa Majesté, une telle solidarité ne provient pas simplement de la solidarité naturelle d'un peuple arabe vis-à-vis d'un autre peuple arabe, mais elle émane de notre éthique et de notre attachement aux normes acceptées internationalement et auxquelles il convient d'adhérer en tant que bases des relations entre les membres de la communauté internationale.

En conséquence, au nom du Gouvernement et du peuple du Maroc, je voudrais adresser un fervent appel aux peuples du monde, à tous les pays concernés et à tous les pays épris de paix et de justice pour qu'ils s'efforcent d'assurer l'équité et

la justice au peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP, et de réaffirmer leurs droits usurpés. Tandis que nous réitérons cet appel en cette année du quarantième anniversaire, nous prions instamment les Nations Unies et tous leurs organes de faire face à leurs responsabilités et à leurs engagements à l'égard du peuple palestinien jusqu'au moment où il aura recouvré sa liberté, sa dignité et sa souveraineté et fondé un Etat indépendant sur son sol national.

Ceci a également été réaffirmé par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc dans la récente déclaration qu'il a faite à cette session de l'Assemblée générale, lorsqu'il a dit :

"La responsabilité de notre organisation en la matière est primordiale puisque c'est elle qui a décidé, au départ, de la création de deux Etats en Palestine. Or, près de 40 ans plus tard, nous constatons que le peuple palestinien se voit toujours dénier son droit à l'autodétermination et à une existence étatique indépendante, sans la réalisation duquel il n'est possible d'aboutir à aucune solution pacifique et durable de la question du Moyen-Orient dans son ensemble." (A/40/PV.21, p. 31)

L'échec de tous les efforts déployés jusqu'à maintenant pour trouver un règlement négocié et pacifique à ce conflit tient essentiellement à Israël et à son obstination. Israël veut la paix et les terres tout en même temps. Nous disons que nous voulons la paix et la restitution de nos terres tout à la fois. Ainsi que je le disais dans ma déclaration au Conseil de sécurité le 11 octobre, lorsque cet organe étudiait la question du Moyen-Orient :

"La réalité de la politique d'Israël dans la région, son mépris pour les résolutions pertinentes des Nations Unies, son déni obstiné des droits du peuple palestinien et ses tentatives faites pour obtenir l'acceptation internationale du transfert de sa capital à Jérusalem ne sont qu'un reflet de la politique générale bien orchestrée ...

... le véritable but de cette politique vise à créer une situation irréversible qui jette le doute sur le libre exercice, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination." (S/PV.2621, p. 6)

M. Alaoui (Maroc)

La question palestinienne est organiquement liée au problème du Moyen-Orient. La solution juste et durable de l'une et de l'autre ne pourra être réalisée que si les conditions suivantes sont réunies : premièrement, le retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés; deuxièmement, la réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour et le droit de créer son propre Etat indépendant dans sa patrie; troisièmement, la réaffirmation du caractère légitime **de la représentativité de l'**Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien et le droit de cette organisation de participer sur un pied d'égalité avec toutes les parties concernées à tous les efforts, délibérations et conférences intéressant le Moyen-Orient; quatrièmement, la nécessité de déclarer nulles et non avenues toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël et visant à modifier le caractère de la Ville sainte de Jérusalem; cinquièmement, le droit à l'existence de tous les Etats de la région à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer, par le truchement du Président, toute notre gratitude au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour les efforts qu'il déploie personnellement en vue du règlement de la question de Palestine, et de rendre hommage à tous les organes pertinents des Nations Unies, y compris la Division des droits palestiniens et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, présidé par l'ambassadeur Massamba Sarré, pour leurs efforts constants dans ce domaine.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Dès le moment où un certain nombre d'Etats Membres, représentant actuellement une minorité de nations, ont voté en 1947 pour un projet de résolution visant à démembrer la Palestine, pays arabe, et à en donner une partie à une minorité d'immigrés juifs sionistes, le problème de Palestine a enflammé la région et consommé une partie importante du temps et des efforts des Nations Unies, surtout depuis que les Nations Unies sont devenues le miroir fidèle des peuples du monde et le porte-parole authentique de l'expression de la volonté internationale. Et ce, parce qu'Israël, fils ingrat né d'une résolution injuste adoptée par cette organisation en 1947, n'a cessé d'enfreindre tous les principes du droit international et de violer toutes les conventions régissant les relations internationales. Par malheur pour les Nations Unies et pour la Palestine, ce

petit groupes d'Etats constituaient alors la majorité aux Nations Unies, car la plupart des pays du monde qui font à présent partie de notre organisation en tant qu'Etats fiers et indépendants étaient à ce moment-là en proie au cauchemar du colonialisme, réduits en esclavage par l'occupant, incapables d'exprimer leur volonté et n'avaient aucune voix au chapitre.

La juste majorité existant de nos jours aux Nations Unies et qui est l'expression véritable de la volonté internationale, dénonce Israël et les actes qu'il a commis, qu'il commet et qu'il a l'intention de commettre, et elle appuie les droits des Arabes de Palestine, en dépit de l'occupation et de la colonisation dont souffre la Palestine. Elle condamne les pratiques sionistes et leurs auteurs ainsi que ceux qui les appuient et qui sont donc tout aussi coupables et condamnables qu'Israël.

Le sionisme s'est fait des illusions en croyant qu'il pouvait considérer les Arabes de Palestine et du monde comme un peuple dont on peut se débarrasser et dont l'existence peut être supprimée comme cela s'est passé pour la population des pays découverts au Moyen-Age. Car, dans leurs desseins, les sionistes ont fait fi de l'histoire de la région et du fait que cette époque est désormais révolue. Ils n'ont pas songé à l'histoire du peuple arabe et à sa vaste culture. Ils projettent de dévorer son unité et d'anéantir son existence. Ils ont lancé contre ce peuple un combat qui consiste à ignorer la réalité par la pratique de leur politique de colonisation. Ils mettent en oeuvre à cette fin toutes leurs capacités et celles des autres Etats victimes de leur influence. Mais l'histoire ne tardera pas à montrer que, en fin de compte, ce sont eux les vaincus. Nous le savons bien et tous les membres le savent aussi. Et les sionistes en conviennent eux-mêmes aujourd'hui, au plus profond de leur esprit malade. Ils en lisent les signes sur tous les murs auxquels ils se heurtent, en dépit des efforts désespérés qu'ils font pour tenter de changer le cours de l'histoire de l'humanité.

Les sionistes rejettent la paix, sauf en paroles. Ils essaient d'entraver toutes les initiatives tentées pour mettre fin au conflit en Palestine, chaque fois qu'il semble qu'on ait une chance de réussir. Pourquoi redoutent-ils la paix? Pourquoi sabordent-ils tout plan dans lequel la communauté mondiale voit le cadre susceptible de créer les bases de la paix dans la région? Est-ce à dire qu'ils ne ne veulent pas reconnaître les droits du peuple arabe de Palestine? Et croient-ils qu'il leur soit possible de vivre en Palestine et dans la région d'une manière ou d'une autre s'ils ne reconnaissent pas les droits des Palestiniens?

Pourquoi combattent-ils la paix par tous les moyens? Je pense qu'à présent nous connaissons la réponse à cette question. Les sionistes ont toujours su pourquoi. Leurs desseins et leurs plans d'agression, en fait Israël tout entier, reposaient et continuent de reposer sur l'agression, depuis l'époque de la création de leur première colonie de peuplement en Palestine, dans le cadre de l'occupation étrangère. Leurs desseins d'agression contre le monde arabe et musulman continuent d'être à la base de leur existence et de leur survie. Voilà l'histoire des territoires palestiniens occupés, des hauteurs syriennes du Golan et du Liban, qui saigne encore des suites de la dernière agression israélienne. Le but des sionistes - dominer toute la région, du Nil à l'Euphrate - est un mythe bien connu; ils en rêvent et agissent sous son inspiration, comme si le monde arabe et musulman était une terre vide ou une jungle inconnue, attendant que les derniers immigrants sionistes viennent dévorer sa population et bâtir un Etat sur ses ruines.

Après 1919, et sous la protection d'une puissance impérialiste, les sionistes ont créé des colonies de peuplement que sont venues protéger les baïonnettes impérialistes, au grand dam de la population autochtone. Après 1947, les sionistes ont envahi de force certaines parties de la Palestine tout en demandant en même temps aux Nations Unies de leur reconnaître cette partie de la Palestine. Nous avons déclaré à ce moment-là - et attiré l'attention de cette organisation internationale sur ce fait - que la terre arabe n'est pas un vide à l'usage des aventuriers et des colons. Nous avons mis en garde les Nations Unies contre les conséquences qui pouvaient découler d'une conspiration ourdie par un petit nombre d'Etats Membres contre les droits des peuples arabe et musulman et contre la sécurité de la région.

Mais le despotisme a continué. En 1967, les sionistes ont envahi le reste de la Palestine et les hauteurs du Golan en Syrie. En 1982, ils ont envahi le Liban et sont restés dans le sud de ce pays où les patriotes mènent une guerre héroïque, parfois suicidaire, contre eux.

En Palestine, emporté par la vaque du colonialisme de peuplement, le sionisme est à l'oeuvre sous ses formes les plus honteuses au mépris des droits des habitants et des propriétaires légitimes de la terre dont les biens sont confisqués, les maisons détruites, les écoles fermées et les fils poursuivis dans les rues où ils sont tués. Tous les droits du peuple arabe de Palestine - un des peuples de l'Organisation internationale - sont usurpés au mépris de la justice et sans la moindre crainte de châtiment. Dans le système tyrannique de la terreur sioniste, l'homme est privé de sa dignité parce qu'il est arabe. En Afrique du Sud on dit aux Noirs qu'ils ne sont pas des hommes parce qu'ils sont noirs. En Palestine, on leur dit : vous n'êtes pas des hommes car vous êtes arabes. C'est la discrimination raciale sous son aspect le plus hideux. La discrimination sioniste contre tous les citoyens arabes dans leurs foyers mêmes, leurs fermes, leur travail et partout où ils se rendent est un crime contre tous les idéaux et les principes moraux, contre tout ce que représentent les Nations Unies. C'est un crime dont le prix sera payé par les coupables sionistes. Ceux qui appuient cette discrimination et la protègent ont une part de responsabilité dans ce crime.

Tous les rapports établis par les Nations Unies au sujet de la Palestine révèlent au grand jour les pratiques racistes sionistes dans le pays. Les structures sociales d'Israël, ses lois, ses règlements, les mesures qu'il adopte contre les propriétaires arabes de la terre reposent sur la discrimination raciale. Les lois relatives à l'immigration, qui donnent à tout Juif du monde le droit d'émigrer en tant que citoyen privilégié, privent en même temps les Arabes, propriétaires légitimes de cette terre, de leurs propres droits. Les procédures administratives et policières facilitent les atteintes sionistes aux droits des habitants de cette terre et empêchent les Arabes de demeurer dans leur propre pays. Les lois et les mesures qui punissent collectivement les Arabes pour la moindre violation protègent les terroristes sionistes au vu et au su du monde entier. Les instituts d'enseignement sont de surcroît soumis au terrorisme, soumis à des raids et sont fermés pour la moindre raison et sous le moindre prétexte. Les mesures économiques privent les Arabes de toutes activités commerciales qui

demeurent aux mains des sionistes. Tout cela ne représente-t-il pas l'une des manifestations les plus ignobles de la discrimination raciale et du colonisalisme de peuplement en ce XXe siècle? Il est scandaleux que les sionistes aient pu, il y a quelques semaines, organiser une conférence sur le thème de ces pratiques raciales, sous le toit même des Nations Unies - comme si le fait de tenir une manifestation aussi ridicule sous le toit de l'ONU pouvait masquer la réalité tragique que vit la terre de Palestine.

Aucun mystificateur, si bon peintre soit-il, ne peut brosser fidèlement le tableau de cette discrimination raciale s'il ne la montre sous son vrai jour. C'est l'autre aspect de l'ignoble tableau dont le monde a commencé à prendre conscience en Afrique du Sud où il déplore et condamne l'adoption de certains mesures. C'est le tableau de l'immigrant qui, arrivé dans un pays sous la protection d'une puissance impériale, s'attaque aux habitants du pays dont les racines s'inscrivent dans l'histoire de la terre, dans le but de s'emparer de cette terre et de priver les habitants de leurs droits.

Le rapport du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est un témoignage dont nous disposons tous maintenant. Il montre que le peuple arabe de Palestine est prisonnier dans son propre pays, étranger dans sa propre patrie. Le peuple arabe est victime de la terreur sioniste éhontée qui ne craint pas le châtiment. Mais le châtiment vient de la volonté de Dieu. Et comme nous l'avons vu avec les vestiges du nazisme, le châtiment suit partout, et jusqu'à la tombe, celui qui le mérite.

Le problème a ses racines dans les droits inaliénables et fondamentaux d'un peuple. C'est l'essence même et le coeur du problème. C'est de là que dépend la guerre ou la paix dans la région.

Où nous mène cette voie? Dans quelle direction mettre le cap? Quels sont les buts, quels sont les objectifs? La Palestine, son peuple et sa terre sont occupés injustement par la force. Le sionisme impose sa loi à un Etat d'immigrants, dont la souveraineté n'est pas reconnue par les habitants de cette terre. La majorité des Membres de l'Organisation ne reconnaissent pas la légitimité de tels actes et rejettent les pratiques exercées contre les habitants de cette terre. Israël, Membre des Nations Unies, n'a pas de frontières reconnues; ces frontières ne sont reconnues ni par Israël lui-même, ni par le reste du monde. Commment interpréter ce signe qui pointe à l'horizon? Quel message transmet-il pour l'avenir?

Plusieurs guerres ont éclaté et, depuis 1948, nous vivons une situation de ni guerre ni paix. Les Arabes ont proposé un plan de sécurité et une base de paix. Ce faisant, ils ont accepté de grands sacrifices. Ils les ont acceptés à l'unanimité au sommet de Fès. Ce plan a été rejeté par le sionisme qui continue de dresser de multiples obstacles sur sa voie. Israël continue de se mobiliser en vue de la guerre, continue de saboter tous les efforts de paix et s'efforce de leurrer la communauté internationale. Israël commet en Palestine les actes de colonialisme de peuplement les plus barbares contre ses habitants alors que des bandes de terroristes sionistes sèment la terreur sur cette terre, protégées qu'elles sont par la police israélienne qui se livre elle-même à des exactions contre la population. Ils menacent la sécurité des citoyens, attaquent leurs lieux saints et leurs lieux de culte, les empêchent de gagner leur vie de manière décente et de rester dans leurs foyers.

Al-Qods, la première des deux mosquées et le troisième Lieu saint est exposé à un grand danger depuis quelque temps. Les autorités terroristes du sionisme, dans leur dessein de remodeler Al-Qods et de changer sa composition démographique, essayent de la transformer en ville juive. Elles encouragent les extrémistes sionistes à attaquer la mosquée d'Al-Aqsa. Nul doute qu'un jour tous ces actes et ces attaques contre la mosquée d'al-Aqsa causeront la perte du sionisme. Nous verrons comment le monde islamique réagira et on se souviendra alors de ces paroles.

J'espère également que les Membres ne sous-estiment pas la gravité de l'attaque contre la mosquée Al-Ibrahimi, à Hebron, et contre d'autres lieux saints. Ce sont des bombes à retardement qu'Israël accumule inconsciemment sous ses fondations déjà précaires sans songer qu'une explosion résultera bien un jour de l'accumulation de ces crimes et que tous les missiles dans l'air et toutes les flottes dans l'océan ne pourront l'empêcher.

Vers quoi se dirigent le sionisme et Israël, qui perpètrent tous ces crimes contre la paix, les droits de l'homme et les droits des populations arabe et musulmane en Palestine et en dehors de la Palestine? Israël et le sionisme pratiquent la discrimination raciale la plus odieuse. Israël utilise son influence illégitime à l'intérieur de certains pays pour dicter leur politique s'agissant de la Palestine et de la région au mépris de ce qui est juste et de ce qui est vrai, et même au détriment des intérêts de ces pays eux-mêmes. C'est la caractéristique la plus ignoble de cette équation sioniste. Et où va Israël? Peut-être que ses soldats qui se sont enfuis du Liban pourraient nous dire pourquoi ils se sont enfuis et pourquoi la machine de guerre sioniste les a suivis dans leur fuite vers le nord de la Palestine et le Sud-Liban, attendant également d'en être expulsée? Si la guerre est la seule méthode que connaisse Israël, il ne peut y avoir qu'un seul dénouement, et nous la connaissons tous. Israël va perdre la bataille contre près de 200 millions d'Arabes et un milliard de musulmans. La supériorité technique et militaire d'Israël sur les Arabes diminue chaque jour. Chaque jour qui passe, le monde prend conscience de la fausseté des allégations d'Israël et de la décadence de ses structures.

Nous devons rappeler à cet éminent aréopage de représentants des nations que la défense par les Arabes de leurs droits en Palestine n'est pas un jeu politique ni un pique-nique électoral où un round peut être gagné en un jour, en un mois ou en un an. Etre ou ne pas être, voilà la question. Ce pour quoi on doit lutter, c'est le droit fondamental à la vie, quoi que fasse Israël, quelle que soit la tyrannie qu'il impose et quoi que fassent les amis des sionistes, soit par erreur, soit par malveillance, soit par ignorance, afin d'acquérir des gains politiques qui, de par leur caractère éphémère, ne peuvent exister qu'aux dépens d'un peuple et de ses droits et même aux dépens des droits de l'homme partout, qui sont l'un des piliers les plus importants de cette organisation internationale, et de sa

Charte, qu'ils doivent tous respecter. Il nous faut dire ici que l'application d'un double critère en ce qui concerne les droits et la morale n'a jamais profité à un individu dans sa propre collectivité, ni à une collectivité dans son propre Etat. Cela n'a jamais profité à un Etat dans toute l'histoire. Au contraire, cela a toujours provoqué l'extermination des individus, la corruption des sociétés et la destruction des Etats. En Palestine, pourtant, les droits sont attaqués, les conventions sont violées et les crimes les plus horribles sont commis contre l'humanité. Tous ces faits doivent être jugés de la même manière.

Il y a quelques jours, dans ce bâtiment même, les représentants ont entendu le message de Sa Majesté le roi Fahd bin Abdoul Aziz Al-Saud, roi du Royaume d'Arabie Saoudite, aux Nations Unies et à leurs peuples à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Dans son message, Sa Majesté a affirmé le ferme appui du Royaume aux droits arabes et musulmans en Palestine, ainsi que son opposition à l'injustice et à la tyrannie dont sont victimes le peuple et la terre de Palestine. Il a réitéré l'engagement de la nation arabe et musulmane de préserver ses droits. Notre position ferme et résolue dans le Royaume à l'appui des droits du peuple arabe de Palestine est celle de tous les Arabes, de tous les musulmans et de toute personne éprise de justice et de liberté. Nous sommes certains que l'injustice fera long feu et que le droit l'emportera.

La question qui se pose aujourd'hui à chaque Arabe et à chaque musulman et que je pose maintenant aux Membres de l'Organisation est celle-ci : jusqu'à quand persisteront ces ténèbres? Les sionistes pensent-ils qu'ils pourront tromper tout le monde tout le temps? Le racistes sionistes pensent-ils qu'en cette fin du XXe siècle ils réussiront à transformer un peuple qui a ses racines dans sa terre, qui occupe une position géographique centrale sur la carte du monde, tel que le peuple arabe de Palestine en un peuple sans droits et n'ayant droit de cité nulle part, tout simplement parce qu'ils ont pour l'instant une puissance de feu supérieure? L'histoire nous montrera que si l'occasion qui est maintenant offerte à Israël d'assurer la paix et la sécurité est rejetée et abandonnée, et il y a de fortes indications qu'il en sera ainsi, le jour n'est pas loin où le sionisme ne pourra jamais retrouver une telle occasion. Les protagonistes sionistes viendront ici, comme ils l'ont fait en 1947, en essayant de tromper le monde et de lui faire

accroire qu'ils sont des agneaux de paix. Ils rateront le train à nouveau. Les Membres s'uniront-ils à nous pour préserver le monde d'une nouvelle tragédie, étant donné que nous n'avons pas su éviter les tragédies du passé?

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe): La présente session anniversaire de l'Assemblée générale des Nations Unies se caractérise par le fait que ceux qui y participent font en quelque sorte le bilan des 40 années d'activités de l'Organisation, notent ses succès, s'expriment sur la façon d'accroître son efficacité et s'inquiètent profondément du fait qu'il existe encore des problèmes internationaux qui ne sont pas réglés. L'un de ces problèmes est le foyer dangereux de tension qui se perpétue au Moyen-Orient, depuis bientôt 40 ans.

Au cours de la présente session, la majorité des représentants ont exprimé leur inquiétude devant la situation explosive dans cette région, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.*

^{*} M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

L'examen de cette question a fait l'objet d'une réunion du Conseil de sécurité, convoquée en octobre dernier à l'initiative des pays non alignés, au cours de laquelle les orateurs ont pris note avec inquiétude de l'absence, par la faute d'Israël et de ses protecteurs, de tout progrès vers un règlement d'ensemble juste et durable de la question du Moyen-Orient. Ayant chassé tout un peuple de ses terres ancestrales et occupé la rive occidentale et la Bande de Gaza, Israël a créé l'un des problèmes les plus aigus, le problème palestinien, qui est au coeur du conflit au Moyen-Orient.

La déclaration faite ici par le chef du Département politique du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Farouk Kaddoumi, a révélé une fois de plus la situation tragique où se trouve le peuple palestinien tant éprouvé.

En dépit des résolutions de l'Assemblée générale, notamment de la résolution 181 (II) et 3236 (XXIX) et d'autres résolutions pertinentes, le peuple arabe de Palestine continue d'être privé de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant et d'être contraint à errer à l'étranger ou à vivre sous le joug de l'occupant.

Les milieux dirigeants d'Israël mènent une politique systématique consistant à chasser les Arabes des terres qu'ils ont saisies en vue de les coloniser. Dans les territoires palestiniens occupés, des colonies de peuplement ont été implantées illégalement. Parmi les colons on attise une ferveur chauviniste. S'efforçant de réprimer l'opposition croissante à l'occupant, les autorités recourent dans les territoires occupés au meurtre, à la détention en masse, à la déportation, à la destruction des habitations et à la modification démographique. La campagne de terreur et de répression et la politique de génocide contre la population des territoires palestiniens occupés revêtent une ampleur particulière. Tout ceci a suscité à plusieurs reprises l'inquiétude du Conseil de sécurité, notamment en septembre dernier.

Comme nous l'avons déjà dit au Conseil de sécurité, tous ces actes sont une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. As actes ont été condamnés à diverses reprises par le Conseil de sécurité, par l'Asse de générale et par d'autres organes des

Nations Unies. Ce sont ces actes qui motivent la lutte légitime que mènent les Palestiniens pour leurs droits par tous les moyens dont ils disposent, y compris la lutte armée.

Si les agresseurs israéliens peuvent mener effrontément une politique agressive contre les peuples arabes, au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, c'est qu'ils se sentent épauler par leur partenaire stratégique. Comme cela a été fréquemment indiqué dans les organes des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité, lors de l'examen du dernier acte d'agression commis par Israël contre un autre pays arabe, la Tunisie, les milliards de dollars qu'il investit dans l'appareil militaire d'Israël, l'appui politique inconditionnel qu'il accorde à l'agresseur dans les domaines politique et diplomatique font de Washington le complice direct et officiel de la politique illégale appliquée par les milieux dirigeants d'Israël contre les peuples arabes. Tout en défendant d'une main leur protégé, les Etats-Unis de l'autre main s'opposent à tout règlement juste et global au Moyen-Orient et imposent aux Arabes des tractations séparées. Leur but est d'enterrer la question palestinienne, d'éliminer complètement de l'ordre du jour la question de la création d'un Etat palestinien indépendant, de priver l'OLP du statut de participant à part entière à toute négociation sur le règlement du problème, d'aider Israël à conserver les territoires qu'il a envahis et à transformer le Moyen-Orient en une place forte du néo-colonialisme dans la lutte contre le mouvement de libération nationale des peuples d'Asie et d'Afrique. Ceux qui nourrissent des illusions quant aux véritables intentions des alliés stratégiques ou certains espoirs quant à la possibilité de mettre fin à l'occupation israélienne grâce à des tractations dans la coulisse se trompent lourdement. En fait, les protecteurs d'outre-mer s'efforcent de réanimer Camp David, de renforcer leur position au Moyen-Orient et de forcer l'un des groupes actifs du mouvement de libération nationale à capituler.

La véritable position de ces deux pays se caractérise par une attitude négative à l'égard des efforts déployés par la communauté internationale pour trouver le moyen de régler le problème du Moyen-Orient. Ainsi, ce sont eux qui font obstacle à pratiquement toute proposition présentée pour trouver une solution juste au problème palestinien et un règlement global à la question du Moyen-Orient. Ils sont responsables de l'avortement de l'application de la

résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 relative à la création d'un Etat palestinien arabe. C'est de leur faute si les recommandations mises au point en 1976 et adoptées chaque année par l'Assemblée générale - à savoir les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du reuple palestinien où sont indiqués les moyens de réaliser ces droits - n'ont pas été appliquées.

Comme il est indiqué dans la résolution 39/49 D, ainsi que dans les rapports des divers colloques régionaux et internationaux organisés cette année par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'attitude négative des Etats-Unis et d'Israël à l'égard de la convocation d'une Conférence internationale sur le Moyen-Orient, qui rallie l'appui de la majorité écrasante des Etats, est le principal obstacle sur la voie de la convocation de cette conférence.

Prenant la parole au Conseil de sécurité le 3 octobre dernier, lors d'une séance consacrée à l'examen du dernier acte israélien de terrorisme d'Etat, le raid pirate de l'aviation israélienne contre Tunis, j'ai dit:

droit de veto 17 fois en faveur d'Israël pour le protéger des conséquences de ses actes expansionnistes contre les Etats arabes. Dix de ces veto ont, en fait, été émis sous le gouvernement actuel. La dernière fois qu'il a usé du droit de veto, le 13 septembre dernier, il s'agissait de bloquer l'adoption d'un projet de résolution parrainé par les pays non alignés; ce projet de résolution aurait condamné les dernières mesures de répression prises par les autorités israéliennes contre la population arabe des territoires palestiniens occupés.

Il n'y a aucun doute que cette aide et cette assistance inconditionnelles encourageront Israël et ses autorités militaires à se lancer dans de nouvelles aventures contre les pays et peuples arabes. Le dernier acte d'agression israélien, contre la Tunisie, a montré une nouvelle fois aux peuples de la région toutes les conséquences qui peuvent résulter de l'alliance stratégique israélo-américaine. Cela conduira inévitablement à une tension accrue au Moyen-Orient et à un nouveau cycle de violence." (S/PV.2613, p. 16 et 17)

Il est manifeste que la solution des problèmes complexes du Moyen-Orient, notamment du problème palestinien, doit être recherchée non pas par des tractations

séparées mais plutôt en tenant compte des intérêts et des aspirations légitimes de toutes les parties intéressées. Cette voie, tracée aux Nations Unies et mentionnée dans toute une série de résolutions et de recommandations, a été proposée et appuyée dans le célèbre Plan de paix de Fès, qui a été constamment appuyé par l'Union soviétique et les autres pays socialistes. Par exemple, la proposition soviétique sur un règlement au Moyen-Orient, datée du 24 juillet 184, tient compte des intérêts légitimes de tous les pays et peuples de la région, et a été largement appuyée par le monde arabe et prônée par l'ONU.

Conformément à ces propositions, un règlement juste et global au Moyen-Orient ne peut être réalisé que grâce aux efforts faits collectivement par toutes les parties intéressées, sur la base du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et de la garantie, dans les faits, des droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine. La solution finale du problème palestinien, qui passe par la création d'un Etat indépendant pour les Palestiniens, revêt une importance clef dans le domaine des activités déployées pour un tel règlement. Mais cette solution n'est possible que dans le cadre d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Ce qu'il faut, c'est unir toutes les forces pour que cette idée se concrétise dans les faits et utiliser toutes les possibilités pour contourner la position des Etats-Unis et d'Israël qui font obstruction au règlement du conflit du Moyen-Orient et à la convocation de cette conférence.

Notre position constructive a été réaffirmée récemment dans la déclaration du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, adoptée à la réunion de Sofia tenue les 22 et 23 octobre dernier. La position de l'Union soviétique, qui reconnaît le droit inaliénable de chaque peuple à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination et qui soutient les peuples qui défendent leur indépendance, a été réaffirmée le 27 novembre dernier par M. Mikhaïl Gorbatchev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, à la dernière session du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. En proclamant notre solidarité indéfectible avec la juste lutte que mènent le peuple arabe de Palestine et les autres peuples arabes pour leurs droits inaliénables et l'élimination des conséquences de l'agression israélienne, nous demandons aux forces anti-impérialistes, nationales et patriotiques des pays arabes et, notamment, au mouvement de résistance palestinien, de s'unir étroitement. C'est cette union qui garantira le succès de la lutte menée contre l'impérialisme et le sionisme.

En sa qualité de membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la République socialiste soviétique d'Ukraine a participé activement aux activités de cet organe important de l'ONU, a appuyé, par tous les moyens, la juste lutte que mène le peuple palestinien pour exercer ses droits

inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant, et s'est toujours prononcé en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Cette position a été réaffirmée par M. Kravets, ministre des affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine, lors de la visite faite à Kiev, en août dernier, par une délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Dans la déclaration qu'il a faite lors du débat général de la présente session, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a souligné que :

"La paix et la sécurité internationales exigent que nous trouvions rapidement une solution globale, juste et durable au problème du Moyen-Orient." (A/40/PV.22, p. 33)

Par conséquent, nous souhaitons que la question de Palestine coit réglée rapidement, sans tergiverser.

L'agresseur ne doit pas pouvoir jouir des fruits de l'agression. Il doit retirer ses troupes de tous les territoires arabes occupés. Les Palestiniens doivent avoir la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination et à la création de leur propre Etat indépendant. Ceux qui s'y opposent ou qui s'efforcent d'y faire obstacle doivent assumer la pleine responsabilité de toutes les conséquences de l'échec du règlement du conflit du Moyen-Orient.

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Il est décevant, en cette année où nous célébrons le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, que notre organisation internationale, qui a réussi à résoudre plusieurs problèmes majeurs, en particulier le problème de la décolonisation quelques années après sa création, soit encore incapable de régler la question de Palestine, bien que cette question ait été soumise à l'ONU, année après année depuis sa création, sans qu'apparaisse une lueur d'espoir quant à sa prochaine solution d'une manière qui assurerait la justice et préserverait la paix et la sécurité internationales, menacées par la détérioration croissante de ce problème qui risque d'exploser à tout moment.

Dans le cadre des responsabilités incombant à l'Organisation des Nations Unies, la question de Palestine est prioritaire. C'est pourquoi, la

M. Al-Kawari (Qatar)

poursuite de l'examen de ce problème par notre organisation, en dépit du fait que les décisions adoptées par ses diverses organes n'aient pas été mises en application jusqu'à ce jour, se justifie par la responsabilité particulière que doit assumer l'ONU. L'Organisation doit s'acquitter des responsabilités qui lui incombent à l'égard du problème de Palestine, qui est, en même temps, un problème politique, juridique et moral.

L'origine de ce problème remonte à la Société des Nations, dont notre Organisation est considérée l'héritière dans le domaine du système international. Puis, l'ONU a joué le premier rôle en donnant au problème sa forme, telle que définie par la résolution de partage qui porte création de l'Etat sioniste et qui a été considérée par les Sionistes comme le feu vert pour utiliser la force, s'approprier le plus de territoires palestiniens possible et mener une agression contre les Etats arabes voisins et d'autres pays arabes séparés du leur par des milliers de kilomètres. Malheureusement, la force aveugle continue de conditionner la situation dans cette partie de notre patrie arabe, et cette situation, qui menace la paix et la sécurité internationales, se prolongera tant que le problème de Palestine n'aura pas été résolu et que la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, sera incapable de dissuader l'agresseur, d'assurer la justice et de parvenir à une solution juste et globale de ce problème.

Israël essaie par tous les moyens de faire obstacle à cette résistance héroïque en recourant à la répression et à la violence, en expulsion les habitants, en fermant les écoles et les universités, en dynamitant les maisons, en détruisant les camps et en remplissant les prisons et les camps de concentration. L'histoire nous a cependant démontré que de telles mesures ne parvenaient jamais à éteindre la flamme de la liberté, mais lui redonnaient au contraire sa viqueur.

Toute solution juste de la question de Palestine doit prendre en considération les droits du peuple palestinien, concrétisés par son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat sur son territoire national. Cette solution doit tenir compte du fait que l'OLP est le seul représentant légitime de ce peuple. Aussi l'OLP doit-elle participer à tous les efforts visant à trouver une solution à ce problème. Mon pays estime que la convocation d'une conférnce internationale, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP et les membres permanents du Conseil de sécurité, constituerait un des moyens susceptibles d'aboutir à un règlement global et juste, comme l'a affirmé l'Assemblée générale dans sa décision 39/49 d).

Nombre d'orateurs ont, du haut de cette tribune, réaffirmé la nécessité de renforcer le prestige et la crédibilité des Nations Unies. Nous estimons que cette crédibilité et ce prestige ne pourront être garantis que lorsque les Nations Unies pourront, grâce à une volonté politique, appliquer leurs résoultions. Ceux qui entravent l'application de ces décisions sont responsables du préjudice fait aux Nations Unies et à leur crédibilité. Israël a pu ignorer la volonté de la communauté internationale grâce à l'assistance militaire, financière et politique d'Etats Membres de notre organisation, en particulier les Etats-Unis d'Amérique.

Les Arabes, désireux de réaliser la paix et de prouver leur bonne foi au monde entier, ont élaboré, lors du Sommet de Fès, en 1982, un plan de paix qui a été approuvé par la suite par toutes les parties arabes, y compris l'OLP. Ce plan a reçu un accue'l favorable de la part de la communauté internationale, mais en vain puisque l'entité sioniste poursuit son agression et refuse la paix. La communauté internationale a, par ses diverses résolutions, totalement rejeté la politique d'agression et d'occupation par la force des autorités sionistes locales. Nous espérons que le jour est proche où ces résolutions seront appliquées par la force du droit et de la lutte fondée sur la légitimité internationale.

M. NGO (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis de rendre un hommage mérité au Président et aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour le travail important qu'ils continuent de faire dans la recherche d'une solution pacifique et durable de la question de Palestine. Leurs efforts, qui visent un règlement d'ensemble juste de ce problème complexe, méritent tout l'appui de la communauté internationale.

La situation explosive au Moyen-Orient constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes par conséquent vivement inquiets de constater que les perspectives d'un règlement prochain sont, à l'heure actuelle, encore loin de notre portée. L'absence d'un règlement prochain est due à l'intransigeance d'Israël et à son obstination à poursuivre sa politique odieuse de création de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés. En réalité, son refus obstiné de reconnaître les droits inaliénables nationaux du peuple palestinien continue de rendre les perspectives d'une paix juste, durable et équitable au Moyen-Orient très aléatoires.

Aussi longtemps que le peuple palestinien ne disposera pas d'une terre qu'il pourra appeler la sienne et que les Palestiniens demeureront un peuple martyre, nous redoutons que les conflits au Moyen-Orient ne dégénèrent en guerre. Si Israël souhaite véritablement la paix, il doit permettre aux Palestiniens de retourner dans leur foyer afin qu'ils puissent y exercer librement leur droit à l'autodétermination, car celui-ci s'applique à eux comme à tout autre peuple. Il faut qu'Israël et ses alliés admettent enfin que le déni continu de ce droit aux Palestiniens ne va pas dans le sens de ses intérêts bien conçus. On aurait pu s'attendre qu'Israël, dont le peuple a tant souffert au cours de l'histoire, soit le premier pays à reconnaître ce fait.

Reconnaissons qu'il sera difficile de trouver une solution d'ensemble au problème du Moyen-Orient sans la création d'une nation palestinienne indépendante et souveraine. En effet, il sera quasiment impossible de trouver une solution à ce problème complexe si l'on tient le peuple palestinien à l'écart de toutes négociations. Il est absurde d'affirmer que des négociations importantes sur la question de Palestine peuvent avoir lieu sans la participation effective des représentants authentiques du peuple palestinien.

M. Ngo (Zambie)

Israël devrait, à ce propos, faire la preuve de son sérieux en acceptant, sans conditions préalables, de rencontrer l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant authentique des Palestiniens, et se montrer souple dans les négociations qui visent un objectif commun : l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

Le peuple palestinien subit depuis très longtemps l'occupation israélienne. Au cours des 30 dernières années, des centaines de milliers de Palestiniens ont été expulsés de leur patrie et vivent aujourd'hui dans le dénuement comme réfugiés. La communauté internationale s'en est préoccupée, comme l'attestent les nombreux efforts déployés pour trouver une solution pacifique à ce problème. Lors de la douzième Réunion au sommet des pays arabes, qui s'est tenue à Fès, au Maroc, en 1982, un plan de règlement de la question de Palestine par des moyens pacifiques a été élaboré. Nous estimons que les éléments importants que contient le Document final de cette réunion sont toujours aussi pertinents. L'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions sur le Moyen-Orient dans sa recherche d'une solution pacifique. Il faut donc qu'Israël s'abstienne de recourir à toutes sortes de prétextes pour esquiver de véritables négociations. Il faut qu'il fasse preuve de courage en se retirant de tous les territoires arabes occupés. Nous ne pouvons pas accepter le principe de l'acquisition d'un ou de plusieurs territoires par la force.

Nous devrions tous accepter le fait que la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient. Nous devrions aussi accepter le fait qu'une paix d'ensemble au Moyen-Orient ne peut être réalisée par l'agression militaire et que la quête de liberté et d'indépendance nationale ne peut être réprimée par la force militaire d'un oppresseur. Par conséquent, Israël devrait contribuer à créer les conditions propices à la coexistence pacifique entre lui-même et ses voisins arabes, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Les problèmes de la région appellent un règlement politique. C'est à cela que doivent tendre Israël et la communauté internationale tout entière.

Tout en préconisant une solution pacifique, souvenons-nous tous que plus le temps passe, plus il sera difficile d'obtenir ce que nous désirons tous. Par ailleurs, soyons bien conscients, que même si ce n'est pas pour maintenant, le peuple palestinien est assuré de la victoire parce que sa lutte est juste.

M. MARDOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Le droit inaliénable du peuple palestinien à

l'autodétermination sans ingérence extérieure est énoncé clairement dans de

nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans celles

adoptées lors de la trente-neuvième session notamment. Avec les décisions

pertinentes du Conseil de sécurité, ces documents représentent une base juridique

reconnue par tous pour une solution juste du problème palestinien dans le cadre

d'un règlement d'ensemble de la question du Moyen-Orient, compte dûment tenu des

intérêts légitimes, tant du peuple arabe de Palestine que de tous les Etats du

Moyen-Orient.

Cependant, la politique expansionniste et agressive ainsi que les pratiques d'Israël au Moyen-Orient n'ont pas permis jusqu'ici au peuple arabe de Palestine d'exercer son droit inaliénable à avoir in Etat qui lui soit propre. S'efforçant par tous les moyens d'empêcher un règlement positif du problème palestinien, les sionistes et leurs anges gardiens ont transformé cette région en foyer toujours actif de guerre et de conflit, lançant ouvertement un défi à toute la communauté internationale. Cinq agressions de grande ampleur avec, dans l'intervalle, de nombreux raids dans les terres arabes de détachements militaires spéciaux, comme, par exemple, les raids aériens contre le Liban, contre le centre de recherche nucléaire iraquien de la banlieue de Bagdad, contre le quartier général de l'OLP à

Tunis, provoquant d'indicibles souffrances, semant la mort et la destruction, telle est essentiellement la contribution des dirigeants d'Israël aux efforts déployés par la communauté internationale pour normaliser la situation au Moyen-Orient.

Il se passe quelque chose d'analogue dans les territoires palestiniens occupés et dans les autres territoires arabes occupés par Israël, où la soldatesque israélienne déchaîne systématiquement et méthodiquement la terreur et la violence, multiplie les expropriations de masse et les réquisitions de terres appartenant à des palestiniens, installe des garnisons militaires et des colonies militaires, créant ainsi une base matérielle pour renforcer son occupation.

Comme il ressort du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis pour examen à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

"en mai 1984, Israël s'était approprié au total 51,2 p. 100 de la superficie totale de la rive occidentale. A cette date, il y avait 179 colonies israéliennes sur la rive ∞cidentale." (A/40/35, par. 19)

L'implantation de nouvelles colonies et la confiscation de nouvelles terres arabes, indique-t-on dans le rapport, s'accompagnent de mesures raffinées de répression, d'actes de violence, d'intimidation et de provocation. Pour réprimer les manifestations palestiniennes, on n'hésite pas à recourir à des chiens spécialement entraînés, à la matraque, aux gaz lacrymogènes, aux lance-flammes, aux arrestations arbitraires, à la torture et à toutes sortes de traitements inhumains.

La politique et les pratiques d'Israël dans les territoires arabes occupés ont pour but de chasser définitivement la population palestinienne des territoires qui lui appartiennent depuis des temps immémoriaux, d'éliminer son originalité, de modifier le caractère géographique et démocratique des territoires occupés et de réaliser ainsi leur annexion totale. De cette façon, la question de Palestine serait retirée de l'ordre du jour.

Cette intention ne peut être dissimulée derrière des exercices oratoires ou des déclarations démagogiques sur la "sécurité", par exemple. Elle va à l'encontre des principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, des normes du droit international et des nombreuses décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question de Palestine. Elle est lourde de conséquences, non seulement pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, mais également pour la paix et la sécurité dans la région.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général du Comité central du parti communiste israélien, c'est le mot "non" qui est devenu l'expression concise du programme gouvernemental de politique étrangère d'Israël : non au retrait de la rive occidentale du Jourdain, de la bande de Gaza, des hauteurs du Golan occupées par Israël depuis 1967; non au retrait intégral des terres libanaises au-delà des frontières internationalement reconnues; non à la création d'un Etat palestinien indépendant; non à la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP); et non à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Il n'y a qu'un seul oui : oui à l'alliance stratégique avec les Etats-Unis d'Amérique.

Telle est, si je puis dire, la politique de deux poids deux mesures d'Israël qui éclaire bien ce qui se passe au Moyen-Orient et répond à la question de savoir pourquoi les Etats-Unis octroient à Israël une aide militaire et économique toujours croissante et lui assurent une couverture politique à l'ONU et dans les autres instances internationales. Car, enfin, on ne jette pas l'argent par les fenêtres pour rien.

Le journal syrien <u>Tichrine</u> du 23 mai dernier fait remarquer à cet égard :

"Le but du Gouvernement américain est clair : il s'agit, sous des

pressions militaires et politiques puissantes, d'obliger les pays arabes à

accepter une paix selon le modèle de Camp David qui les mettrait dans l'orbite

de la politique de l'impérialisme américain et de son allié et, partant, les

forcerait à refuser toute aide à la cause nationale des Palestiniens."

Israël n'oserait pas agir au Moyen-Orient de façon aussi provocante qu'il le fait aujourd'hui s'il savait que ses actes d'agression feraient l'objet de la plus ferme opposition, notamment de la part de tous les Etats arabes. La lutte que mènent les peuples arabes contre les forces de l'impérialisme et contre ses agents sionistes pour la défense de leurs intérêts nationaux ne saurait être couronnée de succès si tous les Etats arabes ne coordonnent pas étroitement leurs activités ni n'unissent pas leurs efforts. La voie qui mène à la paix au Moyen-Orient et à un règlement juste du problème palestinien n'est pas la voie du défaitisme ou des marchandages séparés, mais plutôt la voie de la lutte contre la politique de la droite impérialiste et contre le sionisme israélien. Dans cette lutte, le renforcement de l'unité des pays arabes et du mouvement palestinien revêt une grande importance.

La délégation de la RSS de Biélorussie condamne fermement la politique et les pratiques exercées par Israël au Moyen-Orient, qui sont profondément hostiles aux intérêts des pays arabes et du monde. De même, nous condamnons fermement les actes de ceux qui offrent une aide multiple à Israël et encouragent sa politique d'agression et d'exactions, ainsi que les actes de ceux qui entravent l'instauration d'une paix juste et durable dans cette région.

Notre délégation réaffirme son appui indéfectible à la juste lutte menée par les peuples arabes pour l'élimination totale des conséquences de l'agression israélienne et pour un règlement, dans les plus brefs délais, du problème palestinien, qui est au coeur de la question du Moyen-Orient. Elle estime qu'un tel règlement n'est possible que s'il se fonde sur le strict respect du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par l'agression. Par conséquent, il faut que tous les territoires occupés par Israël depuis 1967 soient restitués aux Arabes.

Il faut dans la pratique garantir les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à la création de son propre Etat sur les territoires qui seront libérés de l'occupation israélienne, c'est-à-dire d'appliquer inconditionnellement la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies qui prévoit la création, sur l'ancien territoire sous mandat de la Palestine, non seulement d'un Etat juif mais également d'un Etat arabe. Il faut garantir de facto à tous les Etats de la région le droit à une existence sûre et

indépendante et au développement, dans le plein respect de l'indépendance. Il faut que cesse l'état de guerre et que soit instaurée la paix entre les Etats arabes et Israël.

Enfin, il faut adopter des garanties internationales pour régler le problème du Moyen-Orient. La solution de l'ensemble de ces questions ne peut être obtenue que politiquement, sur la base d'efforts collectifs par la convocation de la conférence internationale proposée sur le Moyen-Orient, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, et avec celle également d'un certain nombre d'Etats, notamment de l'URSS et des Etats-Unis.

Il ne fait aucun doute que la solution de la question palestinienne sur une base juste, dans le cadre d'un règlement général de la question du Moyen-Orient, constituerait une contribution importante au renforcement de la paix dans la région et permettrait également d'améliorer le climat international.

M. ENDREFFY (Hongrie) (interprétation de l'anglais): L'Assemblée générale traite de la question de Palestine en tant que point distinct de l'ordre du jour depuis maintenant plus de 10 ans. L'attention que consacrent les Nations Unies à cette question est pleinement justifiée: la communauté internationale a reconnu que la question de Palestine était au coeur du problème du Moyen-Orient et que, sans la solution de cette question, il ne saurait y avoir un règlement juste et durable à la question du Moyen-Orient. Au cours de ces 10 dernières années, de nombreuses résolutions ont été adoptées, non seulement par l'Assemblée générale, mais aussi par le Conseil de sécurité, et pourtant nous ne semblons pas être plus proches maintenant d'une solution que nous ne l'étions lorsque nous en avons entamé l'examen. Nous ne voulons pas dire par là que l'adoption de ces résolutions a été vaine. On devrait se féliciter de l'apparit. In de directives, de principes qui pourraient servir de base à une solution et leur reconnaître quelque mérite. Parmi les plus importants principes figurent les suivants:

La réaffirmation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à créer son propre Etat indépendant en Palestine; la reconnaissance du fait que le peuple palestinien est la principale partie intéressée à l'instauration de la paix au Moyen-Orient et que son seul et légisime représentant, l'OLP, doit avoir le droit de participer, sur un pal 116

les autres partire, à tous les efforts, délibérations et conférences sur le Moyen-Orient; l'exigence qu'Israël se retire complètement et inconditionnellement de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

Point n'est besoin de dire qu'en dépit de ces résolutions que je viens d'évoquer, le peuple palestinien se voit toujours dénier ses droits inaliénables. Ce peuple vit en exil sur sa propre terre sous occupation israélienne ou comme réfugié dans d'autres pays arabes.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont la Hongrie est membre, a noté avec une préoccupation croissante que la situation dans les territoires occupés continuait de s'aggraver. Les témoignages faits par des témoins devant le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population dans les territoires occupés ainsi que les rapports de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont également confirmé ce fait.

Israël a poursuivi sa politique de répression et ses pratiques visant à étouffer l'expression nationale palestinienne. On pourrait parler longuement des détentions sans chef d'accusation, des déportations de personnes et de la destruction de maisons. Les intentions agressives d'Israël ne connaissent pas de frontières et ne se limitent pas aux territoires occupés. Je mentionnerai simplement l'attaque barbare perpétrée récemment par Israël contre le quartier général de l'OLP en Tunisie, attaque lancée en violation de toutes les règles du droit international et qui a causé la mort de nombreuses personnes innocentes.

Pour porter notre attention sur la question des territoires occupés, je voudrais mentionner que même les mesures les moins sévères, les moins draconniennes, telles que la politique économique appliquée dans les territoires occupés, montrent que l'on s'efforce de rendre ces territoires de moins en moins attrayants pour la population arabe. En ce qui concerne les terres et l'eau - ressources naturelles fondamentales dans les territoires palestiniens occupés -, les autorités occupantes ont pris possession de 47,5 p. 100 de l'ensemble de la superficie et contrôlent l'utilisation de l'eau par les Palestiniens, ce qui

M. Endreffy (Hongrie)

signifie des rationnements sévères dans l'utilisation des ressources en eau. Pour ce qui est de la population, il faut noter que l'emploi dans les territoires occupés a baissé. Nous nous trouvons donc face à une économie incapable d'absorber ses propres travailleurs, les forçant ainsi à travailler en Israël.

L'enseignement supérieur palestinien souffre de trois graves problèmes du fait des pratiques israéliennes : limitation de l'autonomie et de la liberté des institutions d'enseignement; absence d'une autorité locale palestinienne effective pour planifier, coordonner et encourager l'enseignement supérieur; et paucité des ressources.

Alors que, d'une part, nous voyons la population autochtone palestinienne spoliée et réprimée, nous constatons, d'autre part, un appui et des encouragements à la création de colonies de peuplement juives. D'après les données, en mai 1984, Israël avait environ 179 colonies de peuplement sur la rive occidentale, dont 31 à Jérusalem et dans les environs, soit un total de 145 000 colons. Outre la création de colonies de peuplement dans les régions non peuplées, des colonies israéliennes ont été établies à l'intérieur de zones à population dense de localités palestiniennes. Je crois que l'on peut avancer que la création de ces colonies constitue l'un des principaux obstacles à l'instauration de la paix au Moyen-Orient, étant donné que cette politique entraîne plus souvent conflits et violence : évacuation, déportation et expulsion des habitants arabes.

M. Endreffy (Hongrie)

Les mesures prises par Israël pour modifier le caractère géographique, la nature démographique et même le statut juridique des territoires occupés ne peuvent être tolérées plus longtemps.

La question de Palestine doit être résolue sur la base des directives reconnues et acceptées par la majorité écrasante de la communauté internationale et dont la condition préalable fondamentale est le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem. Les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine – autodétermination, y compris l'établissement de leur propre Etat indépendant – doivent être reconnus. Enfin, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région, y compris Israël, doivent être respectées.

A notre avis mûrement réfléchi, ces problèmes ne peuvent être résolus que par un règlement global portant sur toutes les questions complexes et avec la participation de toutes les parties intéressées. Le meilleur moyen d'y parvenir est de réunir une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Nous avons remarqué que, au cours de cette session de l'Assemblée générale, cette idée avait encore gagné du terrain. Par ailleurs, nous savons très bien que de nombreux obstacles s'opposent encore à la convocation de cette conférence. Mais, franchement, il n'y a pas d'autre solution.

Nous devons nous efforcer de concert d'améliorer le climat international et de rendre possible la convocation de cette conférence. En attendant nous exprimons notre solidarité avec le peuple palestinien et lui souhaitons plein succès dans son juste combat.

M. VLASCEANU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Le bilan des réalisations de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son quarantième anniversaire montre qu'en dépit de tous les efforts tentés et de toutes les résolutions adoptées, il y a eu peu de progrès dans l'exercice des responsabilités assumées par l'Organisation à l'égard du peuple palestinien et dans la recherche de la paix et de la sécurité pour cette région du monde si durement éprouvée, le Moyen-Orient.

La session de commémoration, aussi bien que le débat actuel, montrent que, en l'absence d'un règlement d'ensemble de la crise complexe du Moyen-Orient, dont le coeur est le problème palestinien et des arrangements nécessaires de sécurité susceptibles d'assurer un développement libre et indépendant et une coopération mutuelle, les peuples de la région, en particulier le peuple palestinien, ont

M. Vlasceanu (Roumanie)

connu de nouvelles souffrances et la paix et la sécurité de la région et du monde entier ont été constamment menacées.

A ce sujet, le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, document A/40/35, présenté à l'Assemblée pour examen par le Président du Comité, l'ambassadeur Massamba Sarré, représentant permanent du Sénégal auprès des Nations Unies, est bien circonstancié et mérite toute notre attention. Ce rapport souligne à juste titre une inquiétude légitime suscitée par l'aggravation croissante du conflit du Moyen-Orient à la suite de l'occupation militaire persistante par Israël des territoires arabes et palestinien et par la détérioration continue de la situation des droits du peuple palestinien.

En fait, comme le rapport l'indique, la politique de création de nouvelles colonies israéliennes de peuplement dans les territoires occupés continue, tout comme le déni à des centaines de milliers de réfugiés palestiniens du droit de retourner dans leurs foyers, les mesures de répression et les actes de violence contre la population palestinienne, dont le seul résultat a été de compliquer davantage la situation déjà très tendue au Moyen-Orient et de diminuer les chances d'une solution d'ensemble et de la paix dans cette partie du monde.

Nous partageons la vive inquiétude d'autres Etats Membres et de la communauté internationale dans son ensemble, telle qu'elle a été exprimée au cours de la session de commémoration et du présent débat, devant l'évolution négative de la situation au Moyen-Orient, et leur désir de voir s'intensifier les efforts politiques et diplomatiques tentés pour trouver une solution au problème palestinien en vue d'établir une paix juste et durable et de créer des conditions propices au développement libre et pacifique de tous les peuples de la région.

En outre, les derniers incidents au Moyen-Orient montrent qu'il est urgent d'entamer le processus de règlement de la situation complexe qui existe dans la région pour mettre fin à la tragédie du peuple palestinien, aux actes de violence qui causent d'immenses souffrances et des pertes humaines, et faire cesser la menace d'un conflit qui mettrait gravement en danger la paix et la sécurité internationales.

Tout au long de notre histoire, l'expérience a prouvé que les guerres, les actes de force et l'occupation n'ont jamais permis de régler les problèmes et n'ont fait que les aggraver. Même l'évolution de la situation au Moyen-Orient montre qu'une paix et une sécurité réelles ne peuvent être édifiées et assurées par l'emploi de la force et par le déni de leurs droits légitimes à d'autres peuples.

M. Vlasceanu (Roumanie)

Il a été clairement prouvé ici que l'élément essentiel du confl t est le problème palestinien et que, s'il n'est pas résolu, il est impossible d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient. De même, on a pu voir que la volonté et la détermination du peuple palestinien de forger sa destinée sont indomptables et que sa lutte légitime bénéficie de l'appui de la communauté internationale tout entière.

La Roumanie et le peuple roumain appuient fermement la juste cause du peuple palestinien et ses aspirations à l'autodécermination et à une vie libre dans son propre Etat national indépendant. Cette position a été encouragée activement et défendue au sein de conférences et de réunions internationales.

Le président Nicolae Ceausescu a fait des efforts constants pour accélérer le règlement du problème palestinien sous tous ses aspects en vue d'une solution politique de la situation au Moyen-Orient et de l'instauration d'une paix juste et durable dans cette région, conformément aux voeux des peuples de la région qui souhaitent vivre en paix dans la sécurité et l'harmonie.

Nous considérons et nous soutenons que le peuple palestinien, comme tous les autres peuples, a le droit d'organiser sa vie comme il l'entend, sans ingérence de l'extérieur. Sans une solution du problème palestinien fondée sur le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient. Le règlement de la crise du Moyen-Orient exige nécessairement la participation sur un pied d'égalité de l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien, à toutes les négociations sur la solution du problème palestinien et l'établissement de la paix au Moyen-Orient. Inutile de dire qu'une participation égale de toutes les parties concernées à toute négociation est une condition essentielle du succès des pourparlers.

Comme on le sait, le Président de la Roumanie, Nicolae Ceausescu, a entrepris des activités soutenues en vue de créer des conditions propices au démarrage du processus de négociation d'une solution d'ensemble et de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, sur la solution du problème du peuple de Palestine grâce à l'octroi de son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant, et sur des garanties touchant l'existence, l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les Etats de la région.

M. Vlasceanu (Roumanie)

Dans le contexte des efforts déployés ces dernières années pour favoriser le processus de négociation en faveur d'une solution politique de tous les aspects du conflit arabo-israélien, en particulier du problème du peuple palestinien, nous voudrions mentionner et souligner qu'il est important de faire tous les efforts nécessaires en vue de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, une idée lancée par le Chef de l'Etat roumain en 1978 déjà.

Nous sommes convaincus que toute initiative visant à un règlement politique et à l'établissement d'une paix juste et durable dans la région, fondée sur les principes mentionnés ci-dessus, bénéficierait de l'appui international.

En considération de la situation internationale actuelle, nous sommes d'avis que l'organisation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, les membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres Etats qui pourraient aider à trouver une solution au problème et à établir la paix au Moyen-Orient sera le cadre le plus approprié pour des négociations entre les parties. Une telle conférence contribuerait à éliminer les obstacles créés par la méfiance et par d'autres problèmes bien connus, d'autant plus que la convocation d'une telle conférence est demandée dans des résolutions des Nations Unies.

La Roumanie se rend fort bien compte du rôle important qui incombe aux Nations Unies du fait qu'elles offrent le cadre le plus favorable pour des négociations. Nous pensons qu'il est particulièrement important de renforcer le rôle du Secrétaire général dans la réalisation de ce but, de façon qu'il puisse oeuvrer plus activement à la recherche d'une solution au problème palestinien et à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La délégation roumaine désire assurer l'appui constant de la Roumanie à la lutte légitime du peuple palestinien, en vue d'aboutir à un règlement politique de la situation complexe qui règne au Moyen-Orient, qui assurerait au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables, avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien.

La séance est levée à 19 h 55.